

CONSEIL SEANCE DU 20 MARS 2019 - N° 297 -



Présidé par Monsieur Alain HOFFMANN, Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier

Procès-verbal approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier le 15 mai 2019



MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES

Collège A: PROFESSEURS DES UNIVERSITES

Rachel CERDAN

Benoîte **DESAPORTA**

Gilles **DESPAUX**

Agnès FICHARD-CARROLL

Jean-Sébastien FILHOL

Marie **FORET**

Michael SMIETANA

Sylvie **HURTREZ**

Philippe MÜNCH

Bertrand PLEZ

Présent(e)	Représenté(e) par
Χ	
X	
Х	
	Béatrice ROY
X	
	Marc ROLLAND(arrivé 9h30)
Х	
Х	
	Richard ARINERO

Collège B: Autres Enseignants Chercheurs et enseignants

Richard ARINERO

Emilien AZEMA

Sèverine **BERARD**

Anne-Muriel CHIFFOLLEAU

Christine **LEREDDE**

Vanessa LLERAS

Alban MANCHERON

Fleurice PARAT

Marc ROLLAND

Béatrice ROY

X	
X	
X	
X	
	Séverine BERARD
X	
X(arrivé 9h30)	
X	



Collège C : USAGERS	Présent(e)	Représenté(e) par
Oriane BASSO		
Nolwenn BAUTIER (suppléant)		
Maxime BOUDET		
Teddy BAYLET (suppléant)	X	
Alban DURAND	X	
David ABEZA (suppléant)		
Noémie FRERE		
Aude BRETAGNOLLE (suppléant)	X	
Coraline MONTARIOL		Aude BRETAGNOLLE
Adèle BARROIL (suppléant)		
Axelle SCHMITT		
Déborah GARCIA (suppléant)		
Alexandre SERP		
Thomas BESSEDE (suppléant)		
Renaud SOROT		Teddy BAYLET
Guilhem FOUILHE (suppléant)		

<u>Collège D</u>: Personnels IATSS

Georges BOUBY

Dalila **HAMMAR**

Nabil **KOUADRI**

Nicolas MOUREAU

X	
X	
X	



Personnalités extérieures

Christian **ASSAF** (Région Languedoc-Roussillon-Midi Pyrénées)

Michaël **DELAFOSSE** (Conseil Départemental de l'Hérault)

Jacques **DIETRICH** (Chambre Régionale de Commerce et de l'Industrie - LR)

Éric **JALLAS** (Conseil Régional LR-MP)

Chantal **MARION** (Montpellier Agglomération)

Présent(e)	Représenté(e) par
X	
X	
	Jean-Pierre PECOUL

Personnalités extérieures à titre personnel

Sylvie MALACARNE

Alexandre PATERNE

Jean-Pierre PECOUL

X	
X	

Vu les Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2 le 29 avril 2011, - Chapitre 1 : le Conseil de la Faculté des Sciences -,

Membres en exercice : 40 En début de séance, 28 membres présents ou représentés

(Extrait de l'article 10 - Chapitre 1, section 3 - des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier : Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée



Invités permanents présents :

- Directeur (trice)sadjoint(e)s

Adam-Ahmed ALI

- Directeur Administratif

Gilles **GUEVELLOU**

- Directeurs Département d'enseignement

Pascale GALL-BORRUT (EEA)
Sylvie HURTREZ-BOUSSES (BE)
Yann LEREDDE (TEE)

- Directeurs des Services d'Appui à la Pédagogie

Thierry **BRETAGNON** (CMI-Figure)

- Chefs de service

Béatrice GOUJON (Directrice administrative adjointe)
Sandrine VILLANUEVA-THERON (Directrice administrative adjointe)
Corinne FERNANDEZ (Affaires Générales, Juridiques et Partenariales)

- Responsables

Richard **ARINERO** (Licences) Geneviève **DEGOLS** (Licences) Bernard **GODELLE** (Masters) Frédéric **LEMOIGNO** (LMD5)

- Chargés de mission

Emilien AZEMA (RI)
Teddy BAYLET (Étudiants)
Aude BRETAGNOLLE (Étudiants)
Jérôme CASTELLON (Évaluation des formations)
Sylvie HURTREZ-BOUSSES (Planning/Service)

- Invités exceptionnels

Laurent GAVOTTE (Master ECO-EPI)
Sandrine JUILLAGUET (CMI Physique)
Catherine MOULIA (Master ECO-EPI)
Bernard ORSAL (CMI EEA)
Agnès PESENTI (Communication CS-UM)
Severin PISTRE (Master Eau)
Nathalie RUCAIN (CMI BBB)

- Secrétaire de séance

Sandra GAUCERAND (Assistante de Direction)



Le **mercredi 20 mars 2019**, à 9 heures, les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, dûment convoqués le 7 mars 2019, se sont réunis sous la Présidence de **M. HOFFMANN**, Directeur de la Faculté des Sciences, salle des Actes, bâtiment 7du campus Triolet.

Avant d'ouvrir cette séance, M. HOFFMANN interroge M. GUEVELLOU sur le quorum.

- M. GUEVELLOU précise que celui-ci est actuellement atteint.
- M. HOFFMANN annonce l'ordre du jour :
 - 1- Introduction du Directeur,
 - 2- Approbation des PV n° 295 Conseil du 16 janvier 2019 et n° 296 Conseil du 13 février 2019.
 - 3- Point sur la Pédagogie :
 - a- Département d'enseignement Changement de dénomination,
 - b- Information LMD5,
 - c- Résultats Appel à Projet Take off 2,
 - 4- Point Plan Campus,
 - 5- Vote du Calendrier universitaire 2019-2020 de la Faculté des Sciences,
 - 6- Questions diverses.
- M. HOFFMANN demande si des membres de l'assemblée souhaitent aborder des points divers.
- M. BAYLET aimerait évoquer le changement d'horaires du service accueil de la Faculté des Sciences.
- M. HOFFMANN indique que ce point sera abordé en fin de séance.
- M. BOUBY a une information puis une question à poser.

En premier lieu, **M. BOUBY** rappelle que le vendredi 22 mars 2019, cela fera 1 an que les étudiants de l'Université de Montpelier ont été attaqués par un groupe d'extrême droite à la Faculté de Droit de Montpellier.

- M. BOUBY informe que Sud Éducation a souhaité réaliser un colloque ce jour-là dans l'amphithéâtre de l'UFR Droit pour montrer que nous n'oublions pas et ne pardonnons pas à des enseignants chercheurs et personnels de l'UM d'avoir matraqué sauvagement des étudiants réunis dans un amphithéâtre.
- **M. BOUBY** précise qu'il a été demandé à la Présidence de l'établissement la réservation de l'amphithéâtre pour le vendredi 22 mars 2019 après-midi. Mais les organisateurs ont reçu un refus de la part de la Direction de l'Université.
- **M. BOUBY** regrette cette décision: l'Université, en tant que communauté, possède des droits, notamment ceux de pouvoir communiquer, informer et dialoguer avec les étudiants.
- M. BOUBY ajoute que Sud Éducation trouve cela totalement scandaleux de la part de l'Etablissement.
- M. BOUBY note que des étudiants de la Faculté des Sciences se trouvaient à l'intérieur de l'amphithéâtre lors de l'attaque de ce groupe d'extrême droite.
- M. BOUBY constate que le Doyen de l'UFR Droit a été suspendu de ses fonctions pendant 5 ans et qu'un autre enseignant a été révoqué.
- **M. BOUBY** souligne que des vidéos ont circulé sur les réseaux sociaux et nationaux. On y voit des personnels applaudissant ces groupes qui frappaient les étudiants de notre Établissement. Ces derniers sont toujours en poste à l'UFR Droit!
- M. BOUBY explique que leur déplacement a été sollicité pour que les étudiants ne soient plus à leur contact.



- **M. BOUBY** regrette que cela n'ait pas été fait. Les organisations syndicales appellent les personnels et étudiants à se réunir ce vendredi 22 mars 2019 à partir de 12h devant la Faculté de Droit.
- Pour M. BOUBY, il est dommage que la Présidence refuse cet hommage aux étudiants de l'UM agressés il y a un an.

Des étudiants de la Faculté des Sciences étaient présents ce jour-là : M. BOUBY trouve important d'informer le Conseil de cette situation.

- **M. HOFFMANN** précise que cette information s'adresse davantage à l'ensemble des étudiants de l'Université de Montpellier qu'au Conseil de la Faculté des Sciences à proprement parlé.
- M. HOFFMANN souligne qu'il s'agit d'un point d'information.
- M. BOUBY acquiesce à cette dernière remarque : le Conseil est concerné en tant que membre de l'UM.
- M. BOUBY tenait à souligner la dérive autoritaire des différences instances de l'Établissement.
- **M. BOUBY** informe par ailleurs que la promotion au corps des personnels BIATSS de l'Université de Montpellier a eu lieu. Il est allé voir sur le site internet le nom des personnes qui ont été promues.
- M. BOUBY avait réalisé, pour la 1ère fois, sa demande de promotion au corps de technicien, sachant qu'il est entre 1,5 à 3,5 ans de la retraite.
- M. BOUBY s'étonne de n'avoir eu aucun retour. Sud Éducation demande à en avoir au moins un de la composante.
- M. BOUBY rappelle qu'il y a un classement dont les personnels devraient être informés.
- **M. BOUBY** ajoute que cette demande ne le concerne pas uniquement : tous les personnels formulant cette demande ont le droit d'être informés du classement réalisé par la FdS puis par la Direction de l'Université ce dernier est à disposition sur le site institutionnel -.
- M. BOUBY constate que celui de la Faculté est totalement opaque.
- M. HOFFMANN indique que ce point ne sera pas abordé en fin de séance. Il préfère répondre rapidement à M. BOUBY.
- M. HOFFMANN explique que le classement de la composante précède celui de la prépa CPE parité administrative qui peut apporter des modifications.
- Pour **M. HOFFMANN**, diffuser ce travail ne serait pas respectueux envers les personnes qui seraient classées et pourraient avoir de faux espoirs.
- M. HOFFMANN n'apprécie pas ce genre d'annoce.
- **M. HOFFMANN** précise que le classement est réalisé en Comité de Direction : les Directeurs de Département sont donc informés. Les critères sont mis en place par la composante et d'autres peuvent être pris en compte en prépa CPE, voire en CPE. Le classement peut donc évoluer au fil du temps, surtout en CPE.
- M. HOFFMANN trouve mal venu de communiquer les résultats avant la CPE. En revanche, il est possible de le faire après, en expliquant les raisons de ce classement.
- M. HOFFMANN signale que chaque dossier est discuté avec les Directeurs de Département avant d'être proposé à la prépa CPE.
- M. HOFFMANN ajoute que les critères sont officieux car il n'y en a jamais eu d'officiels, même au niveau de la CPE.
- M. HOFFMANN pense que M. BOUBY connait bien le fonctionnement de cette instance.
- M. HOFFMANN ne souhaite pas afficher les critères mais il est possible d'indiquer ceux sur lesquels le CoDir s'est basé.



- M. HOFFMANN est prêt à recevoir tous les agents qui le souhaitent pour discuter. Il l'a déjà fait lors d'autres campagnes comme celle des PRAG et des PRCE.
- M. BOUBY indique que Sud Éducation souhaite connaître le classement de la Faculté et les critères pris en compte.
- M. BOUBY rappelle que cela fait des années qu'il demande à ce que des personnels BIATSS de la Faculté des Sciences, ainsi que leurs représentants, participent à ces classements de la composante. Ce n'est pas normal que les Directeurs de Département soient seuls juges.
- M. BOUBY note que cela n'est pas une obligation. Toutefois, ce serait plus transparent.
- M. BOUBY constate que la CPE est une foire d'empoigne voire un marché aux puces. C'est pour cela que Sud Éducation ne classe jamais les agents !
- M. HOFFMANN acquiesce.
- M. BOUBY explique que pour les BIATS, il y a entre 2 et 4 promotions par an pour une moyenne de 150 à 250 agents promouvables. Pour passer de catégorie C à B, il faut en moyenne une centaine d'années...C'est pourquoi il n'avait jamais déposé son dossier auparavant.
- M. BOUBY pensait que ce dernier avec ses activités de catégorie A pouvait passer devant les autres.
- M. BOUBY rappelle que cela fasse près de 20 ans qu'il est élu au Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier et membre du CHSCT, du CT et du Conseil d'Administration de l'Université. Il pense que personne ne s'est autant impliqué que lui au sein de l'Établissement.
- M. BOUBY ne dit pas tout cela pour lui. Il a souhaité faire un test cette année pour voir sur quels critères les gens pouvaient réaliser des classements.
- **M. BOUBY** souligne que promouvoir une personne proche de la retraite permet non seulement de reconnaitre son travail au sein de l'Université mais aussi d'avoir un retour du poste rapidement du fait de son départ.
- M. HOFFMANN signale que les personnes promues cette année ne sont pas proche de la retraite.
- « C'est pourquoi il faut avoir des principes de classement qui devraient, peut-être être discutés en Conseil d'UFR Sciences! » estime M.BOUBY.
- M. BOUBY est contre le marché aux puces!
- M. HOFFMANN pense que M. BOUBY a suffisamment pratiqué la CPE pour savoir que même quelqu'un qui n'est pas classé par la parité administrative peut l'être in fine.
- M. BOUBY n'est pas d'accord avec M. HOFFMANN et ajoute que cela est fait « après marchandage ».
- **M. BOUBY** explique que la CPE n'a qu'un rôle consultatif. Ce n'est donc pas cette instance qui dirige mais la Direction de l'Université qui va classer les personnels pour la promotion.
- Pour **M. BOUBY**, il s'agit d'un marchandage entre la Direction de l'Université et certaines organisations syndicales. C'est pour cette raison que Sud Éducation refuse de classer les personnels et souhaite que les critères utilisés par la composante soient discutés en Conseil afin que cela ne soit pas du « grand n'importe quoi » comme en CPE.
- M. HOFFMANN entend les propos de M. BOUBY.
- M. BOUBY ajoute qu'au niveau de la FdS, tout cela serait net et clair.
- M. HOFFMANN précise que la transparence fait partie des choses qui lui tiennent à cœur. En revanche, la représentation des personnels lors d'un classement au sein d'une composante devrait être alors aussi réalisée en Département Scientifique et dans les autres instances.



- M. HOFFMANN rappelle qu'il y a des agents qui dépendent à 50% de la FdS et à 50% d'un Département Scientifique.
- M. BOUBY approuve la remarque de M. HOFFMANN : il est toujours problématique d'avoir un avis de la composante et du laboratoire de recherche.
- M. BOUBY explique que c'est pour cette raison qu'au Département d'enseignement Chimie, il n'y a plus de BIATS qui ait un pourcentage en recherche et en enseignement. Tous les personnels BIATS sont 100% enseignement.
- M. HOFFMANN observe que cela n'est pas le cas partout. Il s'est battu cette année pour que les personnes à cheval entre enseignement et recherche soient aussi reconnues.
- M. HOFFMANN pense que le classement que possède M. BOUBY montre que la Faculté et les DS ne se sont pas si mal débrouillés!

Concernant la représentation des personnels, **M. HOFFMANN** croit que ce serait une bonne chose, mais cela reviendrait à refaire une mini CPE au sein de la composante et que celle-ci ne devrait pas être syndicale, nous sommes sur le coté administratif.

- M. BOUBY n'a jamais dit qu'il fallait que celle-ci le soit. Il souhaite juste une représentation des personnels de la Faculté des Sciences.
- **M. BOUBY** remarque qu'il y a des élus FdS : ces derniers doivent participer à cette discussion. En revanche, les personnes qui sont promouvables à l'instant T ne doivent pas être présents. Il n'est pas possible d'être juge et partie.
- M. HOFFMANN prend note de la remarque de M. BOUBY et précise que ce point fait partie des réflexions qu'il mène.
- M. HOFFMANN propose que le Directeur adjoint, M. ALI, en charge des Ressources Humaines travaille sur ce dossier pour faire en sorte qu'il y ait davantage de transparence sur les promotions qui sont extrêmement limitées comme l'a souligné M. BOUBY.

En l'absence de nouvelle remarque, M. HOFFMANN suggère de passer au 1er point de l'ordre du jour.

1. Introduction du Directeur

a. Présentation de M. ASSAF

- M. HOFFMANN informe l'assemblée qu'un nouveau membre a rejoint le Conseil : il s'agit de M. ASSAF, représentant de la Région Occitanie, qui remplace Mme BONS.
- M. HOFFMANN lui demande de se présenter.
- M. ASSAF salue l'auditoire. Il explique qu'après son mandat de Député, il a pris ses fonctions en qualité de représentant Régional. Il siège à ce titre dans des Conseils d'administration et d'UFR, notamment au CA de l'Université de Montpellier et au Conseil de MOMA.
- M. ASSAF ajoute que c'est avec un immense plaisir qu'il représentera la Région et Mme DELGA au sein du Conseil d'UFR Sciences.
- M. ASSAF remercie l'assemblée pour son accueil.
- M. HOFFMANN remercie M. ASSAF pour sa présence dans cette instance.

b. Appel à projet - Fête de la Science

M. HOFFMANN invite Mme PESENTI à le rejoindre pour présenter la Fête de la Science.

Mme PESENTI salue l'assemblée et la remercie de l'accueillir.

Mme PESENTI est en charge de la communication et de la diffusion de la culture scientifique à l'Université de Montpellier.

Mme PESENTI est venue à la rencontre du Conseil de la Faculté des Sciences pour lui présenter la prochaine édition de la Fête de la Sciences qui est un évènement majeur en culture scientifique pour l'UM.





FÊTE DE LA SCIENCE 2019

du samedi 05 au dimanche 13 octobre

- Coordination régionale Occitanie
 Science animation
- Coordination départementale 34
 Université de Montpellier

> Service culture scientifique

Une seule adresse de contact :

fds34@umontpellier.fr

Thèmes 2019

- Au niveau national: « Raconter la science, imaginer l'avenir »
- 2019, c'est aussi : les 150 ans et l'Année internationale du tableau périodique des éléments chimiques

+ 7 axes transversaux

- Egalité femmes / hommes
- Changement climatique et développement durable
- Europe & international •
- Histoire des sciences et des techniques •
- Enjeux de société, débat & controverses
- Culture technique, industrielle et innovation •
- Les projets de médiation innovante

LE VILLAGE DES SCIENCES

- > Du samedi 05 au lundi 08 octobre 2019
 - Sur un site UM (encore à définir)
- Samedi & dimanche > grand public
- Lundi > scolaires

Horaires : 10h à 18h samedi & dimanche 9h à 17h lundi

FÊTE DE LA SCIENCE 2019

Le rôle de l'UM

- Relais auprès des acteurs opérationnels dans l'Hérault
- Pilotage de la programmation
- Participation aux comités de labellisation
- Coordination de la communication
- Organisation événementielle du village des sciences sur 3 jours

BILAN 2018 DANS L'HÉRAULT

Chiffres clés

- 1 village des sciences (à la Faculté d'Education) avec 35 animations scientifiques
- 32 initiatives locales sur le département
- 4100 visiteurs (dont 2500 sur le VdS le we)
- 3100 scolaires (dont 700 sur le VdS le lundi)



LES OPÉRATIONS À PROPOSER

- Animations dans le cadre du village des sciences à Montpellier
- Initiative locale sur l'Hérault

Expositions, ateliers, jeux, démonstrations, projections, spectacles, débats, visites, lectures, dégustations, portes-ouvertes de labos...

COMMENT CANDIDATER?

1) Remplir en ligne avant le 05 avril

une fiche projet + un formulaire financier (aide financière possible à hauteur de 500€ max) https://goo.gl/forms/2le8FF61DCmlsFsE2.

2) Inscrire le projet

sur l'Open Agenda dédié à la FDS 2019

Contact: fds34@umontpellier.fr

Mme PESENTI précise qu'à l'heure actuelle, le lieu du Village des Sciences n'est pas défini. Il est possible que la manifestation se déroule comme l'an dernier à la Faculté d'Education ou sur un autre lieu de l'UM.

M. GODELLE demande s'il y aura des interventions ou des conférences.

Mme PESENTI répond que les conférences sont évitées car les organisateurs se sont rendu compte que cela ne correspondait pas aux attentes des familles venant à la Fête de la Science. Il s'agit d'une manifestation grand public où le format conférence n'est pas approprié. En revanche, il peut y avoir des débats participatifs.

M. LEREDDE informe qu'une conférence sur le changement climatique s'est tenue le vendredi 15 mars dernier. Beaucoup de lycéens étaient présents. Cet événement a été un vrai succès, et ce, même si elle n'a pas bénéficié du concours de l'UM pour la publicité.

M. LEREDDE pense que les conférences, lorsqu'elles sont bien faites et vulgarisées peuvent attirer énormément de monde.

Pour M. LEREDDE, la Fête de la science doit se faire sur le campus dédié à la science : c'est de la pure logique !

Mme PESENTI explique que depuis 2 ans, cette manifestation se déroule à la Faculté d'Éducation pour des raisons de sécurité. Ce lieu peut être encadré beaucoup plus facilement que le campus de la Faculté des Sciences.

Mme PESENTI rappelle que l'an dernier, le pays était en état d'alerte maximum : les organisateurs avaient dû prévoir un gardiennage extrêmement important. Il était plus facile et plus sûr de l'organiser à la FdE.

Mme PESENTI le répète : le lieu n'est toujours pas défini.

Mme PESENTI invite les personnes qui souhaitent participer à cette « grande aventure de vulgarisation scientifique » à envoyer un mail à fds34@umontpellier.fr.

M. HOFFMANN invite les Directeurs de Département à relayer l'information auprès de leurs personnels.

Mme HURTREZ demande s'il est possible que la Direction adresse un mail comprenant les informations présentées par **Mme PESENTI** aux Directeurs de Département afin qu'ils puissent le diffuser aux équipes pédagogiques.

M. HOFFMANN répond à Mme HURTREZ que le document est disponible sur le Moodle du Conseil.

Mme PESENTI remercie l'assemblée.

c. Prochain Conseil - Mercredi 10 avril 2019

M. HOFFMANN informe l'assemblée que le prochain Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier devrait se tenir le mercredi 10 avril 2019, à 8 h 45 - Salle des Actes du campus Triolet-.



L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Intervention du Directeur,
- 2- Approbation du PV 297,
- 3- Présentation des fiches de mission des Directeurs adjoints et Chargés de mission de la Faculté des Sciences,
- 4- Présentation du Contrat d'Objectifs et de Moyens de la Faculté des Sciences,
- 5- Vote de conventions.
- 6- Questions diverses.
- M. HOFFMANN souligne que tout membre du Conseil ayant une demande d'information particulière peut la lui faire transmettre en amont.

2. Approbation des PV n°295 et 296

- M. HOFFMANN rappelle que les procès-verbaux du Conseil sont mis à disposition des conseillers sur Moodle.
- M. HOFFMANN interroge M. GUEVELLOU sur le quorum.
- M. GUEVELLOU répond qu'il y a 28 membres présents ou représentés.
- M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur le procès-verbal n° 295 Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 16 janvier 2019 -.

En l'absence de remarques, **M. HOFFMANN** suggère de procéder au vote du procès-verbal n° 295 - Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 16 janvier 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 28 Pour : 26

Membre n'ayant pas pris part au vote : 1 Contre : 0

Suffrages valablement exprimés : 27 Abstention : 1

Le PV n° 295 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 16 janvier 2019 recueille un avis FAVORABLE de la part du Conseil d'UFR.

- M. HOFFMANN demande à l'assemblée si elle a des observations sur leprocès-verbal n° 296 Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 13 février 2019.
- M. HOFFMANN propose de passer au vote du procès-verbal n° 296 Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier du mercredi 13 février 2019.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 28Pour : $\underline{26}$ Membre n'ayant pas pris part au vote : 1Contre : $\underline{0}$ Suffrages valablement exprimés : 27Abstention : $\underline{1}$

Le PV n° 296 - Conseil de la Faculté des Sciences du mercredi 13 février 2019 recueille un avis <u>FAVORABLE</u> de la part du Conseil d'UFR.

- M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ces votes favorables.
- **M. BOUBY** note que personne ne fait de remarques sur ces PV. Il souhaite en faire une.
- M. BOUBY explique que cela fait longtemps qu'il n'a pas remercié la rédactrice des PV ainsi que les relecteurs.



- **M. BOUBY** est l'un des membres du Conseil les plus assidus et reconnaît qu'il n'est pas facile de relever tout ce qu'il dit. Or dans les PV, cela est bien fait !
- M. BOUBY trouve important de toujours remercier ceux qui font le travail.
- M. HOFFMANN remercie également Mme GAUCERAND et propose de passer au point suivant.

Point sur la Pédagogie

a. Département d'enseignement - Changement de dénomination

- **M. HOFFMANN** indique que le Département d'Enseignement des Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement DESTEEM a demandé le changement de nom en Département d'Enseignement Terre, Eau, Environnement TEE -.
- M. HOFFMANN cède la parole à M. LEREDDE Directeur du Département.
- M. LEREDDE explique que cela fait plusieurs années que le Département essaie d'être plus visible. Les sciences de la terre, de l'eau et de l'environnement sont au cœur de beaucoup de problématiques sociétales. Le Département peut parler et traiter de beaucoup de sujets mais souhaite disposer d'une meilleure visibilité.
- M. LEREDDE note que le DESTEEM, futur TEE, est un petit Département car il compte 40 enseignants chercheurs. Cela fait des années qu'il est connu sous le nom de « Département d'Enseignement des Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement de Montpellier DESTEEM ». Finalement le E et le M de la fin n'apportent pas grand-chose. Si ce n'est qu'à une époque, il y avait une volonté d'indépendance, d'autonomie pour que le DESTEEM soit connu en dehors de l'Université.
- **M. LEREDDE** informe qu'aujourd'hui, le Département revendique le fait d'être un Département d'enseignement de la Faculté des Sciences au sein de l'Université de Montpellier. Ce n'est donc pas utile d'ajouter « Montpellier » dans la dénomination du Département.
- M. LEREDDE ajoute que celle-ci passe de « Sciences de la terre » à la « terre » : on va de la discipline vers l'objet. Historiquement « Sciences de la terre » est choisi pour le côté géologique. Il y a, au sein du Département, une majorité de géologues mais lui-même est océanographe. Le terme «Sciences de la terre » est très large : il y a aussi la météorologie, la climatologie... Le Département compte des spécialistes de ces thèmes qui s'intéressent à l'objet « terre ».
- M. LEREDDE précise que celui-ci comprend la terre, l'eau et l'environnement.
- M. LEREDDE pense qu'il faut un vote formel de la part du Conseil de la Faculté des Sciences : c'est pourquoi il présente aujourd'hui ce point.
- **M. LEREDDE** observe que la FdS est submergée d'acronymes, et depuis des années, il préfère signer Terre Eau Environnement plutôt que DESTEEM. Cela permet aussi de mettre en avant ces trois objets pour gagner en visibilité.
- **M. GODELLE** note que le DESTEEM est un Département qui dépasse les sciences de la terre. Il se demande si cela signifie que dans les statuts le DESTEEM ou « *Terre Eau Environnement* » il a été identifiées des sections CNU qui correspondent aux Départements.
- M. LEREDDE répond négativement. Il ne pense pas que les sections CNU sont rattachées à des Départements : cette vision ne lui convient pas.
- **M. LEREDDE** souligne que, de fait, les enseignants chercheurs du Département sont en 35-36. En tant qu'océanographe, il devrait être en section 37 « Océanographie ».
- M. LEREDDE n'a jamais été en section 37 car cette dernière n'est pas sur Montpellier. Il n'a pas l'intention de faire sa demande en solo.
- **M. LEREDDE** affirme qu'il pourrait y avoir dans TEE des sections 60. À Polytech Montpellier, des collègues d'hydro-science, relevant de cette section CNU, sont sur des thématiques identiques à celle de TEE.
- M. LEREDDE conclut que le Département pourrait compter des sections 35,36, 37 et 60. La porte n'est pas fermée aux sections autres que 35 et 36.



- **M. GODELLE** souhaite formuler une remarque sur le terme environnement. Celui-ci est effectivement étudié dans le cadre des Départements BE et Terre Eau Environnement mais aussi en chimie environnementale ...
- M. GODELLE alerte sur les affichages : il ne faudrait pas créer de confusion dans la tête des étudiants.
- **M. LEREDDE** précise que TEE dispense des formations en environnement en licence et en master. Ce terme n'a pas d'exclusivité mais ce serait un mauvais procès de dire que le Département ne fait pas d'environnement ou n'est pas le seul à en faire.
- M. GODELLE note que ce sont exactement ces propos qu'il vient de tenir!
- M. LEREDDE tenait à faire cette précision, car l'image du géologue qui fait du pétrole colle à la peau du Département or il n'y a pas que ça!
- « Ils font aussi du Gaz de Schiste! » souligne avec humour M.GODELLE.
- M. LEREDDE rappelle que le Département a tenu une conférence sur les changements climatiques le vendredi 15 mars dernier. TEE est le seul Département à s'exprimer publiquement. Certains géologues font du gaz de schiste et ont un rôle à jouer vis-à-vis de la société qu'ils jouent pleinement.
- M. HOFFMANN demande à l'assemblée de ne pas prendre pour argent comptant les propos qui vont suivre.
- **M. HOFFMANN** remarque que les contours des Départements ont été opérés du fait d'une image à un moment donné. Or il entend que BE et TEE discutent ensemble sur un même sujet. Cela signifie que des thématiques doivent être mises en commun. Elles le sont déjà sur certaines formations.
- M. HOFFMANN apprécie tous les arguments de M. LEREDDE et de son Département et il retient en particulier le fait que TEE s'inscrit pleinement au sein de la Faculté des Sciences.
- M. HOFFMANN suggère de procéder au changement de dénomination du Département d'Enseignement des Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement DESTEEM en Département d'Enseignement Terre, Eau, Environnement TEE de la Faculté des Sciences de Montpellier.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 28

Membre n'ayant pas pris part au vote : 0

Suffrages valablement exprimés : 28

Contre : 0 Abstention : 0

Pour : 28

Le Conseil approuve à l'<u>UNANIMITE</u> le changement de dénomination du Département d'Enseignement des Sciences de la Terre, de l'Eau et de l'Environnement - DESTEEM - en Département d'Enseignement Terre, Eau, Environnement - TEE - de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et propose de passer au point suivant.

b. Information LMD5

- M. HOFFMANN indique qu'une proposition de mentions et une information sur le master Science de l'eau vont être présentées au Conseil.
 - Master Eco-Epidémiologie des Emergences Parasitaires et Infectieuses Eco-EPI
- M. HOFFMANN invite Mme MOULIA à le rejoindre.

Mme MOULIA salue l'assemblée et explique qu'au travers de deux diapositives, elle va présenter et essayer de répondre aux questions sur la formation qu'elle propose pour le LMD5.

Mme MOULIA précise que la mention a un intitulé dérogatoire, hors du décret de 2014 pour mieux identifier les contenus. La mention s'appellera Eco-Epidémiologie des Emergences Parasitaires et Infectieuses - Eco-EPI.



<u>Eco-Epidémiologie</u> des <u>Emergences</u> <u>Parasitaires et</u> Infectieuses *Eco-EPI*

Etude Intégrée de l'Emergence-EIE

- Retracer les événements écoépidémiologiques (phylogéniques, écoévolutifs à court ou long terme, environnementaux, socio-économique...) sur des modèles à enjeu en santé publique et animale
- à vocation de poursuite en thèse dans la recherche fondamentale ou appliquée
- · Chercheurs épidémiologistes et assimilés
- Organismes/ Instituts de recherche Universités, Organismes Internationaux

Gestion et Surveillance de l'Emergence GSE

- Mettre en œuvre prévention, surveillance et contrôle en intégrant les données écoenvironnementales, de santé et sociauxéconomiques ... propres à chaque contexte d'intervention
- · à vocation appliquée et opérationnelle
- Experts épidémiologistes, chargés de suivis épidémiologistes, responsables de réseaux de surveillance, ...
- Organismes Internationaux, Organismes nationaux de gestion et surveillance, entreprises pharmaceutiques

Quatre grands champs d'investigation/application non hermétiques (des interfaces entre eux) = spécialisations

- *Zoonoses et maladies animales
- *Maladies à transmission vectorielles

- * Changements globaux
- *Technologies et thérapeutiques modernes
- Pas une nouveauté mais une évolution du parcours EPI de la mention BEE
 - Développement thématique en réponse à un besoin scientifique et sociale enjeux d'avenir / mise en œuvre réelle de pluridisciplinarité
 - Lisibilité / Visibilité
 - · Ouverture à un vivier étudiant plus large
- Co-portage FDS Faculté de Pharmacie
- Contexte national et régional : Offre unique dans son domaine.
 - Contexte riche en masters Santé Publique (centré patient/médical), master Epidémiologie (statistiques pour la santé) et plus secondairement en épidémio-surveillance (humain/ animal; Sud)
 - Localement : projet Inn. Péda. MUSE : Master International One Health & Maladies Infectieuses OHMI
- Nombre d'étudiants potentiel: 30 environ
 - licence de Biologie (Biologie des organismes, des populations, Ecologie, Microbiologie, SVT)
 - · cursus de santé, particulièrement de Pharmacie
 - Etudiants vétérinaires.
- Les départements et formations impactés dans la FDS
 - Le master BEE du département BE : EPI « périphérique » dans les axes de cette Mention,
 - en refonte au LMD5 : cœur à venir recentré sur l'Ecologie et l'Evolution et leurs études fondamentales
 - $\bullet \quad \text{cas du parcours DIPHE} \Rightarrow \text{``eliologie des Interactions''} \text{`(coll. Perpignan'); illustre le centrage fondamental''}$
 - cas du master bi-diplômant France/RCI Master International en Entomologie Médicale et Vétérinaire MIE *a priori* fermé au LMD5 => Permettra le maintien d'une partie des compétences
 - Mutualisations potentiellement avec certaines mentions (Sc de l'Eau, Sc.Num. Santé...) de la FDS et hors FDS (cycles « approfondis » Pharmacie ; UM3; AgroParisTech)

M. MUNCH note qu'au début de sa présentation, Mme MOULIA a évoqué le terme « dérogatoire » au niveau de l'intitulé. Il sollicite davantage d'explications.

Mme MOULIA signale que le décret de 2014 donne tous les intitulés de mention de master auquel un établissement a droit. Pour avoir un autre intitulé, il faut le justifier. Concernant cette mention, l'argumentaire a été fourni et l'intitulé a donc un caractère dérogatoire.

M. MUNCH s'interroge sur les effectifs.



Mme MOULIA répond que ces derniers tournent actuellement autour de 12, sans compter les pharmaciens. Le nombre d'étudiants potentiel est de 30 en comptant la licence de biologie, le cursus de santé et les étudiants vétérinaires.

Pour **M. HOFFMANN**, la question qui se pose est « L'équipe pédagogique continue-t-elle à travailler pour essayer de mettre en place cette mention de master, tout en sachant que va se poser ensuite le problème de la soutenabilité du cout de la formation ? ».

Pour M. HOFFMANN, les équipes ne doivent pas travailler pour rien.

- M. HOFFMANN remarque que c'est la 2ème mention, autre que BEE qui apparait au niveau du Département BE.
- M. HOFFMANN rappelle que lors de la dernière séance, M. THALER avait présenté le projet de mention «Gestion de l'Environnement ». Le Département BE et les autres Départements d'enseignement impactés devront se prononcer sur la mise en place de ces mentions avant le Conseil d'UFR.

Ces deux projets on répondu à l'APP Take off - Take off 1 et 2 - et ont bénéficié de financements. Ces derniers ne sont pas passés par la Faculté des Sciences car ils ont été soutenus par l'UFR de Médecine.

- **M. HOFFMANN** a été informé de cela il y a très peu de temps, lorsqu'il lui a été demandé une lettre de soutien. Il ne l'a pas encore rédigée car il souhaite savoir auparavant où ira ce master.
- M. HOFFMANN précise que le projet est porté du côté de la Faculté des Sciences par M. SIMONIN.

Mme HURTREZ souhaite donner quelques précisions sur le Département BE suite aux propos de M. HOFFMANN.

Mme HURTREZ explique que le Département a actuellement une mention « moteur » nommée BEE. La mention « *Gestion de l'Environnement* », présentée en Conseil du 13 février 2019 par **M. THALER**, est une hypothèse de travail. Le Département a demandé la possibilité d'ouvrir cette formation mais continue à explorer différentes pistes, étant soit en continu dans BEE ; soit en partagées en 2 mentions.

Mme HURTREZ informe que l'Assemblée Générale du Département BE s'est réunie et positionnée en demandant cette possibilité mais continue à travailler pour l'instant sur des options. Dès que tout sera prêt, l'ouverture de la mention *« Gestion de l'Environnement»* à l'intérieur ou non de BEE. sera sollicitée.

Mme HURTREZ indique que la configuration est différente pour la mention Eco EPI puisque cette demande est arrivée directement à la Direction de la Faculté des Sciences.

Mme HURTREZ souligne que ce projet de mention n'est pas remonté jusqu'au Département BE car il y a eu un travail entre les collègues de BEE et avec ceux de la Faculté de Pharmacie. La demande d'ouverture de cette formation n'a été déposée qu'après la deadline qui avait été donnée.

Mme HURTREZ note que ce projet a toutefois été présenté la semaine dernière au Département à titre d'information sans être passé par l'Assemblée Générale.

Pour **M. HOFFMANN**, l'important est que ce projet ait été présenté au Département. En revanche, il va falloir décider rapidement vers où aller car derrière cette mention, il y a aussi la Faculté de Pharmacie et l'UM3. Il conviendra de travailler tous ensemble pour la mise en place.

M. HOFFMANN prend l'exemple de la mention Sciences et Numérique pour la Santé qui est également dérogatoire. Sa mise en œuvre a requis beaucoup de temps.

Mme MOULIA ne demande pas spécialement un accord car il faut, avant cela, présenter un projet final. L'équipe sollicite une autorisation de pouvoir travailler et construire plus en détails une offre.

M. LEREDDE s'interroge : « Y a-t-il eu un avis de la part du Département BE ? ».

Mme HURTREZ vient d'expliquer cela.



Pour M. LEREDDE, Mme HURTREZ a donné le contexte.

Mme HURTREZ le répète : la question ne s'est pas posée et le Département, ni en AG, ni en Bureau n'a donné d'avis. L'offre a simplement été présentée à l'ensemble des enseignants de BE.

Pour M. LEREDDE, il faut faire les choses dans l'ordre.

Mme MOULIA explique que le projet est arrivé en retard car d'autres composantes travaillent dessus mais ont d'autres priorités que leur offre de formation. La Faculté de Médecine réfléchit par exemple sur les 1ères années.

Mme MOULIA ajoute que cette réflexion est arrivée plus tardivement que le calendrier de la Faculté des Sciences. C'est pourquoi elle avait demandé l'autorisation de présenter ECO EPI plus tard.

Mme MOULIA insiste : cette dernière se fait conjointement entre le Département BE et la Faculté des Sciences. Le Département n'a pas eu le temps d'aller plus loin que la présentation.

M. GODELLE note que le processus de présentation et de discussion se fait en bonne intelligence au niveau du Département mais il y a eu un petit décalage dû à la conjoncture inter-composantes.

M. GODELLE observe une ébullition au niveau du master BEE.

Pour **M. GODELLE**, cela correspond au fait que c'est une formation importante, avec beaucoup de spécialités. Cela est naturel pour ces dernières de rechercher des collaborations et ancrages avec d'autres disciplines afin d'orienter davantage les masters vers des métiers.

M. GODELLE trouve logique que dans cette perspective, il y ait une volonté d'afficher davantage de mentions différentes. C'est un processus qui se retrouve sur d'autres masters comme pour le master Bio-Informatique.

M. GODELLE pense qu'il s'agit d'une évolution concernant tous les masters et allant dans un sens positif pour la compréhension de l'offre de formation par les étudiants ainsi que pour la diversification des enseignements qui seront réalisés au sein de ces masters en lien avec la professionnalisation.

M. GODELLE insiste : il convient de considérer le côté positif de cette évolution.

M. HOFFMANN croit que cela va donner de la clarté au master BEE qui comprend des parcours très diversifiées.

Pour **M. HOFFMANN**, cette formation sera bien plus claire pour les étudiants. Il alertait simplement sur les risques d'avoir deux ou trois nouvelles mentions au sein d'un seul Département.

M. GODELLE note que ce qui est demandé pour « Gestion de l'Environnement » est de créer des liens avec le Département TEE. Un vote favorable a été retenu par le Conseil. En outre, cette dernière formation présentée par **Mme MOULIA** ne va pas se limiter à de l'écologie car il va y avoir des liens avec la Faculté de Pharmacie.

M. GODELLE remarque qu'il y aura une diversification non seulement à l'intérieur de la Faculté des Sciences - entre les Départements - mais aussi en prenant des éléments venant d'ailleurs.

M. GODELLE trouve cela très positif pour les étudiants et leur employabilité.

M. HOFFMANN remercie Mme MOULIA pour sa présentation.

M. HOFFMANN suggère de passer au vote de principe sur la possibilité de création de la nouvelle mention Eco-Epidémiologie des Emergences Parasitaires et Infectieuses - Eco-EPI -.

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

Membres présents et représentés : 30 Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Suffrages valablement exprimés : 30 Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0



Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis <u>UNANIME</u> à création de la mention Eco-Epidémiologie des Emergences Parasitaires et Infectieuses - Eco-EPI -.

Mme MOULIA et M. HOFFMANN remercient l'assemblée pour ce vote unanime.

M. HOFFMANN invite M. PISTRE à le rejoindre pour le point suivant.

Master Eau

- M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'un cas un peu particulier car ce parcours était en stand-by depuis plusieurs années.
- M. HOFFMANN explique que M. PISTRE était à l'époque responsable de la mention Eau et lui-même était Directeur adjoint en charge des masters. Ensemble, ils avaient mis en place un projet de master international avec l'École des Mines d'Alès qui avait lancé la procédure de recrutement d'un enseignant chercheur à l'EMA.
- M. PISTRE signale que cette dernière a abouti l'an dernier.
- M. HOFFMANN indique que la suite logique est de remettre dans le contexte ce master international avec l'EMA.
- M. PISTRE remercie M. HOFFMANN pour son introduction.
- **M. PISTRE** était Directeur de ce master Eau lors du LMD3 puis a récupéré la direction en cours de route du LMD4. N'étant plus à la Direction pendant une période, cela peut expliquer certaines choses.
- **M. PISTRE** informe que le personnel qui était en charge de porter cette mention a rencontré quelques difficultés. Un remplacement a eu lieu en cours de route puis **M. PISTRE** a repris sa place.
- M. PISTRE présente la mention Sciences de l'EAU.









Reformatage du Cursus HYDRE



Réorganisation de l'organisation mention (tous parcours) en blocs d'UE

UE Bases Sciences de l'Eau (S1)

UE Enjeux

UE Méthodes

UE Compétences transverses

Remutualisation d'UE (20 ECTS hors stages) avec 1 ou plusieurs autres parcours

Suppression d'UE non-discipinaires (12,5 ECTS)

Conservation d'UE spécifiques (15 ECTS) déjà largement basées sur chercheurs ou extérieurs Vacataires

Intervention possible EC Polytech sur UE disciplinaire (2,5 ECTS)

→ Simplification de la maquette, synergies entre parcours, réduction des coûts

→ Porteur LMD5?





Création parcours international - WISE



WISE: Water scienceS and managEment for a Changing World

Motivations = enjeux mondiaux, Pôle Montpelliérain, pas d'équivalent en France, ouverture du Master

Débouchés : administrations de l'eau, O.N.G., projets de coopération, les bureaux d'études, grands groupes internationaux ou organisations internationales

Effectif: 20 étudiants internationaux N/S, accueil marginal étudiants Fr en FC

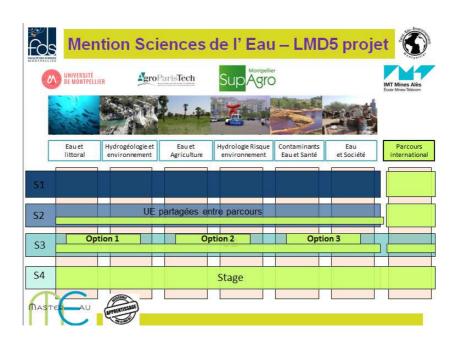
Coûts spécifiques = vacataires, missions, stages terrain, administration, visites, publicité

Auto-financement = frais d'inscription - coûts spécifiques

Organisation pédagogique: M1 > Inscriptions Alès - IMT Mines Alès

M2 → Inscriptions Montpellier (UM, APT, MSA)
UE autres parcours = 20 ECTS mutualisés
UE spécifiques = 10 ECTS (vacataires)
UE Stage = 30 ECTS

Assistance pédagogique : recrutement IMT Mines Alès



- M. HOFFMANN précise qu'il ne s'agit pas de la création d'une mention mais un travail de préparation doit être mené avec les partenaires pour mettre ce parcours en œuvre : recrutement de personnel, mutualisation à préparer ... C'est pourquoi cette présentation se situe à part des précédentes car il s'agit de la création de parcours, non de mentions. Néanmoins, au vu du travail restant à faire, M. GODELLE et M. PLEZ, Responsables pédagogiques des Masters, ont demandé de présenter ce point en Conseil.
- M. PISTRE indique qu'il y aura un partenaire important : l'Ecole des Mines d'Alès, qui a actuellement besoin de savoir vers où elle va avec cette formation.
- M. LEREDDE souligne que le Département Terre Eau Environnement a mandaté M. PISTRE comme responsable de mention pour continuer à réfléchir à ce parcours. Il y a eu un vote favorable en Assemblée Générale du Département.
- **M. LEREDDE**, en tant que Directeur de Département TEE, retient qu'un coût très faible est annoncé pour la Faculté des Sciences. Cela peut être assez formidable en termes de débouchés et de visibilité de la formation. Tout est mutualisé à l'exception de 10 ECTS.



- M. PISTRE le confirme et souligne que les vacations seraient prises en charge par les inscriptions. Il n'y aurait donc pas de coût direct.
- **M.** LEREDDE est très réservé sur le financement. S'il y a des étudiants étrangers qui payent 3 800 € leurs frais d'inscription... La formation pourra peut-être récupérer une part d'argent sur cette somme.

M.LEREDDE aimerait bien que d'autres possibilités soient prévues hormis ces 3 800 € correspondant aux frais d'inscription des étudiants étrangers.

Pour financer 10 ECTS, **M. LEREDDE** pense qu'un Département de la Faculté des Sciences doit pouvoir prévoir sur son budget. Cela fait aussi partie de ses missions que de s'ouvrir vers l'international.

- « Si le Département TEE veut prendre en charge ce cout, il n'y a pas de souci. » observe M.GODELLE.
- M. HOFFMANN ajoute que cela fait partie de l'analyse globale de la formation du LMD5.
- M. LEREDDE ne voudrait pas avoir à justifier aujourd'hui le développement de la formation en disant que de l'argent va rentrer à l'Université grâce aux étudiants étrangers!

Mme FERNANDEZ demande où s'inscriront les étudiants du M1.

M. PISTRE lui répond que ce sera à l'Ecole des Mines d'Alès.

Mme FERNANDEZ s'en étonne.

M. PISTRE précise qu'ils s'inscriront à l'Université de Montpellier pour le M2. La 1^{ère} année se fera en revanche dans les locaux de l'EMA.

Mme FERNANDEZ demande à **M. PISTRE** s'il est entré en relation avec la Direction des Études et des Formations de l'Université de Montpellier pour cela. L'inscription en M1 à l'EMA l'interroge.

- M. PISTRE note qu'il est possible d'envisager pour le M1 l'inscription principale à l'École des Mines d'Alès et secondaire à l'UM, puis faire l'inverse l'année d'après.
- M. PISTRE n'est pas spécialiste ces questions.

Mme FERNANDEZ remarque qu'une convention devra être prévue. L'inscription à l'École des Mines d'Alès n'a pas le même coût que celle à la Faculté des Sciences.

- M. HOFFMANN le confirme.
- M. LEREDDE observe que cette mention pratique déjà des inscriptions dans d'autres établissements.
- **M. PISTRE** prend l'exemple du master « Eau et Agriculture ». Ce parcours s'appuie pour beaucoup sur des enseignants et locaux de Montpellier Sup Agro et Agro Paris Tech.
- M. PISTREprécise que pour ce parcours :
- 1/3 des étudiants sont inscrits Université de Montpellier,
- 1/3 des étudiants sont inscrits à Paris Tech.
- 1/3 des étudiants sont inscrits à SupAgro.
- M. PISTRE insiste : cette pratique d'inscription variable est déjà utilisée au sein des parcours.

Mme FERNANDEZ constate que la scolarité de la Faculté des Sciences ne gèrera pas le M1 de cette formation.

- M. HOFFMANN répond que si des étudiants sont inscrits à la FdS, la scolarité devra le prendre en charge.
- M. PISTRE ajoute qu'il y aura notamment des notes.



Mme GOUJON signale que la scolarité sait faire : ces pratiques sont déjà utilisées.

- **M. PISTRE** conclut que le dossier reste à travailler. L'idée est de savoir s'il est possible de continuer le processus de réflexion, tout en se rapprochant de la DFE pour finaliser le projet.
- M. BOUBY revient sur les frais d'inscription.
- **M. BOUBY** note que pour l'instant, ces derniers ne sont pas budgétisés. Il s'agit d'un projet mais par la suite, il conviendra de prévoir les coûts par étudiant.
- Pour **M. BOUBY**, compter sur les frais d'inscription des étudiants étrangers hors UE lui parait incompréhensible, d'autant plus que la loi n'a pas été votée. Il ne faut pas se lancer sur quelque chose qui risque de ne pas aboutir.
- **M. BOUBY** rappelle qu'il s'agit d'un parcours international. Il est positif d'avoir amené un accueil marginal d'étudiants français en formation continue. Toutefois, pourquoi ce parcours serait-il orienté vers les étudiants étrangers? La Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier est là, aussi, pour former ses étudiants qui ont obtenu une licence!
- **M. BOUBY** souligne qu'accueillir des étudiants étrangers au sein de la composante et une bonne chose mais il convient de laisser une ouverture aux étudiants français.

Concernant les coûts, **M. BOUBY** informe que Sud Education souhaite que les frais d'inscriptions restent identiques à ceux de l'UM. Cela reste à affiner.

- M. PISTRE entend la remarque de M. BOUBY et précise que c'est pour cette raison que la possibilité d'accueillir des étudiants en formation continue a été conservée.
- M. PISTRE ajoute que la mention Eau, en l'état actuel, offre un panel avec ses 6 spécialités : celui-ci est assez conséquent pour accueillir le vivier des licences issu de la Faculté des Sciences.
- M. BOUBY s'interroge : « Cet enseignement est-il aussi puisé dans les autres parcours ? ».
- M. PISTRE lui répond que l'on retrouve un certain nombre de choses: ce qui sera fait en M1 au niveau de l'EMA, se retrouve en M1 à la Faculté des Sciences. L'orientation est un peu différente compte tenu de l'effectif et du public attendu mais les étudiants de notre composante retrouvent beaucoup de choses déjà vues chez nous.
- M. PISTRE pense que le public est différent : dans des pays du sud, il y a une forte demande de compétences dans le management des ressources en eau de manière générale. Il s'agit d'un public spécifique par rapport au vivier d'étudiants de la FdS qui sortent du L. Très souvent, il s'agit de personnes qui sortent d'un parcours d'ingénieur de leur pays et ont même travaillé quelques années dans des administrations ou de grandes entreprises et ont besoin de mises à jour pour progresser.
- M. BOUBY demande si c'est pour cette raison que cela est proposé aux étudiants français en formation continue.
- M. PISTRE le confirme.
- M. BOUBY note qu'en formation continue, le budget est déjà donné.
- M. PISTREacquiesce mais il n'a pas tablé dessus.
- M. BOUBY préfèrerait que celui-ci soit plus centré sur la formation continue que sur les étudiants étrangers hors UE.
- **M. PISTRE** observe que la formation par apprentissage aide bien la formation.
- Pour M. HOFFMANN et M. PISTRE, cela est effectivement une piste.
- M. HOFFMANN rappelle que ce vote permettra à M. PISTRE de continuer à travailler sur ce parcours avec l'Ecole des Mines d'Alès.



En l'absence de nouvelles remarques, **M. HOFFMANN** propose à l'assemblée de procéder au vote de principe sur la possibilité de créer un nouveaux parcours international au sein du master Sciences de l'Eau :

RESULTAT DU VOTE

Membres en exercice: 40

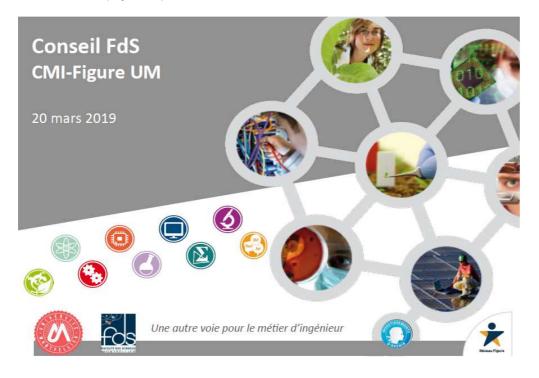
Membres présents et représentés : 30 Pour : $\underline{30}$ Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Contre : $\underline{0}$ Suffrages valablement exprimés : 30 Abstention : $\underline{0}$

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis UNANIME à création de ce nouveau parcours au sein du master Eau.

M. HOFFMANN remercie l'assemblée pour ce vote unanime et M. PISTRE pour sa présentation.

Cursus Master Ingénierie - CMI

- M. HOFFMANN informe que M. BRETAGNON a préparé une synthèse relative à l'évolution des CMI à la Faculté des Sciences.
- M. BRETAGNON précise que le document présenté est disponible sur le Moodle du Conseil ainsi que la note sur le coût des formations.
- M. BRETAGNON indique qu'il a été demandé à ce que les accréditations des CMI soit rephasées.
- M. BRETAGNON explique que ces dernières sont attribuées par le réseau Figure. L'idée est de savoir si la Faculté des Sciences continue à déposer des dossiers CMI pour l'accréditation LMD5. La réponse est attendue par l'ensemble des responsables de spécialité.
- M. BRETAGNON projette sa présentation relative aux CMI.

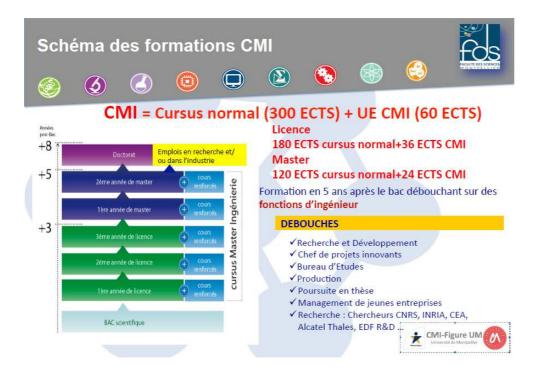




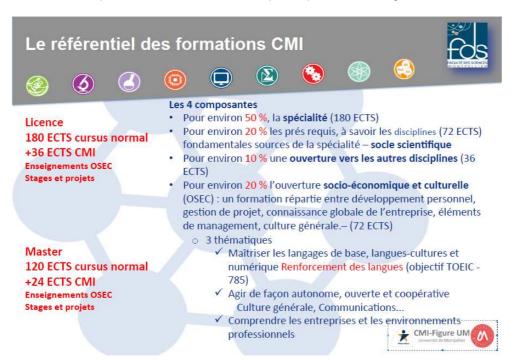


- **M. BRETAGNON** informe que le réseau Figure a été créé en 2011. À l'époque, celui-ci comptait une dizaine d'universités dont l'Université Montpellier 2 qui fait partie des créateurs. Ce réseau est né d'une réflexion menée au niveau du Ministère sur les formations en ingénierie : il s'agit du rapport Chabal.
- M. BRETAGNON signale que ce document est arrivé à la conclusion que les écoles d'ingénieurs font de plus en plus de management au détriment des sciences.
- M. BRETAGNON explique que M. CHABAL, physicien de métier, s'est dit que les facultés de sciences faisaient de la science : aussi, pourquoi ne pas essayer de mettre en place à leur niveau des formations qui permettraient d'avoir des ingénieurs scientifiques avec une meilleure formation en disciplinaire et une petite couche en management ?
- M. BRETAGNON précise que le Réseau Figure cherche actuellement à être labellisé Eurise. Ce label européen est attribué par la CTI, permettant d'avoir des titres de masters européens.
- **M. BRETAGNON** note que la CTI a fait savoir au réseau Figure qu'elle ne comptait pas labelliser des formations universitaire. Elle se contentait de celles dispensées en Ecoles d'ingénieurs.
- **M. BRETAGNON** indique ce qu'est un réseau en ingénierie : il s'agit d'une formation en 5 ans. L'étudiant comme l'Université s'engage sur cette durée. Si le Conseil de la Faculté ne veut pas reporter les CMI, les dernières inscriptions en L1 se terminant à la rentrée 2019, ces derniers ne s'arrêteront pas avant 2024.
- M. BRETAGNON remarque que les exigences pour les licences sont identiques à celle des formations classiques.

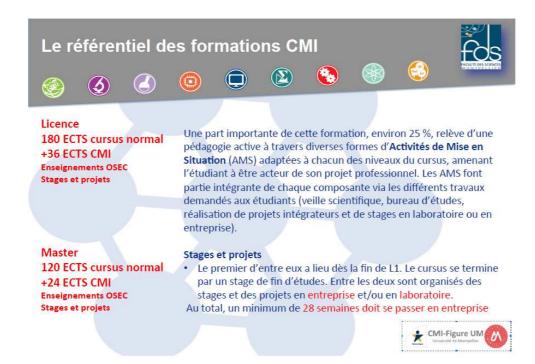




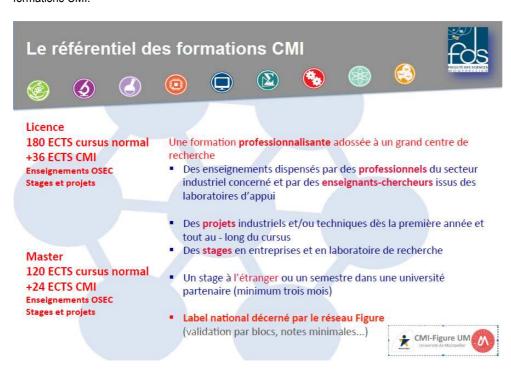
M. BRETAGNON présente ensuite les contraintes imposées par le Réseaux Figure :







Concernant les stages, **M. BRETAGNON** explique que l'idée est de donner à la fois la culture d'entreprise et la culture recherche. L'avantage de l'université et de la Faculté des Sciences sont qu'elles sont très liées à ce dernier domaine : cela est prisé par les formations CMI.



- M. BRETAGNON signale qu'à toutes ces obligations, s'ajoute la réussite au TOIEC.
- **M. BRETAGNON** note que si l'étudiant respecte les conditions imposées par le label, il se verra décerner le label national par le Réseau Figure.
- M. BRETAGNON présente l'historique du CMI-Réseau Figure :



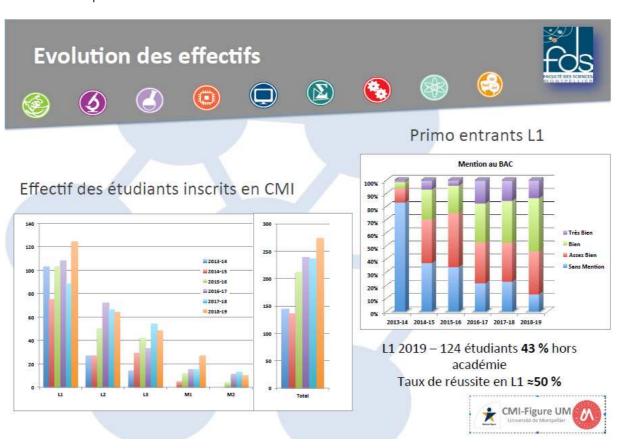


- 2011 Création du CoPil CMI-FdS
- 2011-12 Rédaction des dossiers d'accréditation des six spécialités: BBB, Chimie, EEA, Informatique, Mécanique et Physique. Travail sur le programme SHS commun à toutes les spécialités sur les trois premières années des Cursus Master en Ingénierie
- 06/2012 Accréditation des six spécialités par le réseau Figure
- 09/2012 Première promotion de L1
- 2014 Création du secrétariat CMI
- 2014/15 Dossiers d'accréditation de deux nouvelles spécialités : Mathématique et Ecologie Naturaliste
- · 09/2015 Ouverture des deux nouvelles spécialités
- 2017 Campagne de ré-accréditation de six des huit spécialité
- 2017 Création du service d'aide à la pédagogie CMI-Figure UM
 2019 Arrêt du recrutement des CMI EEA, Mécanique et Physique
- 2020 Campagne de ré-accréditation (LMD5)



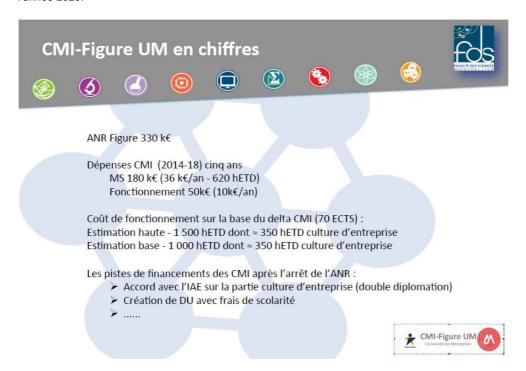
M. BRETAGNON explique que lors de la création du CMI, le travail a toujours été réalisé de manière pluridisciplinaire. Dès le départ, 6 disciplines (Chimie, Physique, EEA, BBB, Informatique, Mécanique) avaient proposé de créer des CMI à l'époque. Elles ont toujours travaillé ensemble de manière à réduire les coûts.

M. BRETAGNON présente l'évolution des effectifs en CMI :





- M. BRETAGNON souligne que les chiffres augmentent petit à petit de niveau et rappelle qu'il n'est pas possible d'intégrer le CMI en cours de route.
- **M. BRETAGNON** indique que le CMI permet d'attirer de bons étudiants. Les mentions au Baccalauréat des étudiants CMI augmentent au fil des années. Très peu de bacheliers sans mention sont acceptés au sein de ces formations.
- M. BRETAGNON note que près de la moitié des étudiants sont originaires d'un département situé à l'extérieur de l'académie.
- M. BRETAGNON constate que les formations CMI ont un coût : celui-ci a été pris en charge par l'ANR Figure, qui se termine vers l'année 2020.



- M. BRETAGNONa tenté de calculer le coût de fonctionnement mais cela est difficile car une partie du delta CMI se trouve dans les formations : suivant les spécialités, les UE supplémentaires ne sont pas spécifiques CMI mais sont des UE disciplinaires.
- M. BRETAGNON explique que c'est le cas pour le master informatique où les étudiants font une UE incluse dans le parcours à distance.
- **M. BRETAGNON** ajoute qu'il y a actuellement des discussions avec l'IAE sur la possibilité d'avoir une double diplomation : l'IAE pourrait dispenser une formation sur la gestion d'entreprise qui est sa spécialité et serait à sa charge.
- M. BRETAGNON souligne que la discussion ne porte pas exclusivement sur les CMI mais sur l'ensemble des masters.

Concernant le DU, **M. BRETAGNON** précise qu'il s'agit d'une demande du Réseau. L'idée est d'avoir un diplôme « accroché » au CMI. Les frais de scolarité sont à discuter.

- M. BRETAGNON a demandé à l'association étudiante du CMI, MIAM, de se prononcer sur le DU et la mise en place des frais de scolarité. Leur réponse ne lui plait pas beaucoup : MIAM est d'accord pour l'ouverture d'un DU avec des frais de scolarité équivalents à ceux des écoles d'ingénieurs internes à l'université, à savoir autour de 400 €.
- **M. BRETAGNON** trouve le montant un peu élevé. Il ne pense pas qu'il faille aller aussi loin. Il serait plus pertinent d'avoir au début des frais d'inscription moindres qui couvriraient une partie des frais supplémentaires.





« Les CMI forment maintenant les ingénieurs experts de demain... »

Groupe de travail « Scolarité » (Réseau Figure, Juillet 2013)

Association étudiante

Master Ingénierie Association Montpellier (MIAM) http://www.asso-cmi-umontpellier.fr/







- M. BRETAGNON cède la parole à l'auditoire.
- M. BOUBY remercie M. BRETAGNON pour sa présentation.
- M. BOUBY note que les CMI existent depuis 2011.
- M. BRETAGNON signale que les 1ères inscriptions ont débuté en 2012.
- M. BOUBY constate que depuis 2012, la 1ère promotion a dû sortir.
- M. BRETAGNON le confirme : 3 promotions sont sorties.
- M. BOUBY demande s'il est possible de disposer d'un bilan sur l'employabilité après le cursus ainsi que sur le niveau de rémunération alloué à la fin du cursus.
- M. BOUBY rappelle que ce qui avait posé problème à Sud Education lors de la mise en place des CMI était que l'on tendait à faire croire aux étudiants qu'ils auraient un diplôme d'ingénieur alors que cela n'est pas le cas! Il est bien indiqué sur la présentation de M. BRETAGNON que cette formation revient à « faire fonction » d'ingénieur, ce qui n'est pas la même chose.
- M. BRETAGNON informe M. BOUBY qu'il n'y a pas de diplôme d'ingénieur : cela est un titre.
- M. BOUBY en déduit que les étudiants ne peuvent pas être recrutés en qualité d'ingénieur.
- M. BRETAGNON corrige les propos de M. BOUBY. Les étudiants sont embauchés au titre d'ingénieur et payés sur cette fonction comme la grande majorité d'étudiants sortant d'un master de la Faculté des Sciences.

Pour M. BOUBY, ces étudiants ne sont pas payés comme des étudiants ayant fait une école d'ingénieur.

- M. BRETAGNON confirme ses dernier propos pour les élèves du Département physique.
- M. BOUBY souhaite savoir s'il y a une réelle différence entre le CMI et les écoles d'ingénieur.
- M. BRETAGNON répond à M. BOUBY que cette information n'est pas disponible, car trop peu de gens sont sortis du CMI.



- **M. BOUBY** pense que cela devrait tout de même permettre à la Faculté de disposer d'une vision sur le salaire donné par les entreprises qui embauchent les étudiants issus de CMI.
- Pour M. BOUBY, cette information est importante, d'autant plus qu'il y a deux promotions diplômées.
- M. BOUBY constate que cela fait déjà quelques années que les CMI sont intégrés dans les formations de la Faculté des Sciences et que celles-ci posent quelques problèmes, notamment en matière d'organisation des emplois du temps.
- M. BOUBY explique que les étudiants CMI sont séparés des autres groupes d'étudiants. Il n'est pas possible de leur dispenser les enseignements en même temps que les autres puisqu'ils ont des cours en plus correspondants à des ECTS spécifiques... Cela reste problématique.
- **M. BOUBY** a eu des étudiants de CMI en TP : il a pu constater que certains sont bons, d'autres très mauvais... Il ne faut pas que le fait de rentrer en CMI soit, comme certaines Ecoles d'Ingénieur, un gage de sortir avec son diplôme peu importe son niveau.
- Pour **M. BOUBY**, cela dévalorise le diplôme tel qu'il est délivré, ce qui est regrettable. En outre, cela revient à entrer dans un système mis en place par les Écoles d'ingénieurs pour ne pas être dévalorisé et disposer d'un maximum d'étudiants adhérant à leurs cursus.

Concernant la création d'un DU, M. BOUBY note qu'il n'y a pas eu de discussion réelle, ni de vote formel à la Faculté des Sciences.

- M. BOUBY rappelle que la composante a toujours été opposée à l'instauration des DU au sein de ses formations, excepté quelques DU spécifiques votés pour des raisons très particulières afin de pallier à un défaut de formation. Chaque année, ces derniers étaient votés par le Conseil pour valider leur continuité.
- M. BOUBY précise que les frais d'inscriptions étaient cadrés sur ceux d'un étudiant « lambda ».
- M. BRETAGNON souhaite répondre point par point aux remarques de M. BOUBY. Il va commencer par le Diplôme Universitaire.
- M. BRETAGNON reconnait qu'il s'agit d'une provocation de sa part de l'avoir affiché. C'est une façon de faire : il ne dit pas c'est la bonne!
- M. BRETAGNON pense que la création de ce DU sera discuté et qu'une décision sera prise par le Conseil de la FdS.
- M. ROLLAND demande la parole.
- M. HOFFMANN explique à M. ROLLAND que M. BRETAGNON répond à M. BOUBY et qu'il lui donnera la parole ensuite.
- **M. ROLLAND** évoque le recrutement des CMI : celui-ci est réalisé par certaines personnes. Si les étudiants doivent payer des frais d'inscriptions supplémentaires, déjà que le rendement n'est pas très bon...
- M. BRETAGNON précise à M.ROLLAND qu'il finit de répondre à M. BOUBY.
- M. BRETAGNON informe qu'à l'heure actuelle, 22 étudiants sont sortis du CMI. Il n'est pas capable de comparer leur niveau de rémunération par rapport à des étudiants originaires d'un master classique. Lorsqu'il a monté le CMI Physique, l'idée n'était pas que les étudiants gagnent davantage.
- **M.BRETAGNON** souligne qu'il pilote un parcours professionnalisant depuis près de 15 ans : celui-ci envoie les étudiants en stage dans l'industrie. Lorsqu'il a posé la question sur les formations de la FdS, ses pertinences, les choses à revoir et sur la carrière des étudiants de ce parcours aux ingénieurs les encadrant, ces derniers lui ont répondu que les étudiants de la Faculté des Sciences étaient très bien et possédait de bonnes connaissances théoriques. Durant leur carrière, ils peuvent néanmoins être pénalisés sur le fait qu'ils ne connaissent pas la structure d'une entreprise.
- **M. BRETAGNON** prend l'exemple de l'un ancien de ses étudiants, qu'il connait bien et qui est désormais bras droit du PDG d'une entreprise. Il regrette que ce ne soit pas le cas de tous ses étudiants.
- Pour **M. BRETAGNON**, ce qui manquait aux étudiants de la FdS était un petit socle de connaissances sur l'entreprise. C'est pourquoi, il a monté un CMI Physique. Il ne pouvait pas, pour le master Physique, enlever du disciplinaire car les étudiants auraient été moins bien formés. Alors il a été ajouté une base de connaissances sur l'entreprise au niveau du parcours.



- **M. BRETAGNON** reconnait que le CMI est très sélectif. Si l'on reprend le nombre d'étudiants en M2 en 2018 et que l'on regarde celui des L1 en 2013, on observe une perte qui est énorme sur ces étudiants, car les conditions fixées pour la poursuite du CMI sont très dures. Beaucoup arrêtent le CMI.
- **M. BRETAGNON** indique que cela ne veut pas dire qu'ils stoppent leurs études. Mais les 20% de travail en plus exigé par le CMI leur demande beaucoup trop de temps et d'énergie, soit une motivation très forte. Aussi, ceux qui décrochent repartent dans une licence ou un master normal.
- M. BOUBY s'interroge : « Est-ce bien les étudiants, eux-mêmes qui arrêtent le CMI ? ».
- M. BRETAGNON le confirme, même si certains sont parfois « dégagés », faute d'avoir le niveau requis.
- M. MUNCH demande ce que font ces étudiants arrêtant le CMI.
- M. BRETAGNON répond qu'ils reprennent un cursus « classique ». Ce n'est pas parce que ces étudiants quittent le CMI qu'ils se retrouvent à la rue : ils retournent dans leur licence ou master d'origine.
- M. HOFFMANN cède la parole à M. ROLLAND.
- **M. ROLLAND** donne l'exemple du CMI Chimie : en L3, il reste 9 étudiants en CMI alors qu'en L1 ils étaient 14. Sur les 9 qui restent, 2 n'ont pas validé leur parcours. En M1, il ne devrait y avoir plus que 7 étudiants CMI.
- M. ROLLAND est arrivé à 9h30 car il n'est pas arrivé à déplacer son cours à un autre moment, à cause des CMI.
- M. ROLLAND revient sur ce qu'a dit M. BOUBY au niveau structural : cela embête les enseignants tous les jours.

Pour M. ROLLAND, il ne faut pas dire « cela coute uniquement à la formation » : chaque fois, qu'il y a des CMI, il y a des groupes en plus.

- M. BRETAGNON demande à M. ROLLAND de ne pas tenir ces propos : cela est faux !
- **M. BRETAGNON** concède qu'il y a un problème d'organisation. Une partie du problème est due au décalage entre les accréditations des licences et masters supports et l'accréditation du CMI.

Pour **M. BRETAGNON**, le fait de recaler doit permettre un dialogue entre les responsables de spécialités de licence, de manière à créer des espaces corrects pour ces cours supplémentaires CMI. Car cela pose un problème à la fois pour les formations et les étudiants.

M. BRETAGNON rappelle que la plupart des cours de CMI ont lieu après 18h.

En regardant les emplois du temps, M. BRETAGNON pense que cela ne doit pas déranger beaucoup de formations.

- M. HOFFMANN donne la parole à M. GODELLE.
- M. GODELLE souhaite intervenir sur deux éléments qui lui paraissent essentiels pour l'acceptation de l'existence des CMI.

Lorsque **M. GODELLE** discute avec ses collègues de l'image qu'ils se font d'une formation universitaire, il y a 2 éléments très importants. Au préalable, il souhaite évoquer l'ouverture de ces formations. Les formations universitaires sont extrêmement importantes car elles permettent à certains publics en difficulté de tirer leur épingle du jeu. La Faculté des Sciences accueille des personnes qui ont de faibles revenus et ne connaissent pas bien le système un peu fermé d'Écoles d'ingénieur. La composante leur permet d'accéder à des métiers qui correspondent à leurs envies et capacités.

Pour M. GODELLE, cet élément est essentiel pour beaucoup d'enseignants.

M. GODELLE croit que l'acceptation des CMI sera bien meilleure si cette philosophie de la formation universitaire est représentée dans le cursus CMI.

Après ce préambule, M. GODELLE va passer à deux éléments extrêmement concrets illustrant cette problématique.



M. GODELLE explique que le 1^{er} élément est le fait que les CMI soient séparés des autres formations. Cela est problématique car dans l'état d'esprit des collègues, les formations sont ouvertes à beaucoup d'étudiants qui réussissent, d'où le souhait de continuer et valoriser ces éléments de réussite.

Pour **M. GODELLE**, le fait d'avoir des groupes séparés plutôt que des étudiants CMI mélangés et mis sur le même plan que les autres lui pose un problème.

M. GODELLE parle ici de la partie de la formation où les ECTS sont communs à tous les étudiants.

A la connaissance de M. BRETAGNON, les groupes de TD « CMI » n'existent nulle part car il n'y a pas assez d'étudiants pour en justifier.

- M. BRETAGNON ne comprend pas cet aspect-là...
- M. GODELLE lui répond que c'est sa connaissance qui n'est pas bonne.

Puisqu'elle ne l'est pas, M. BRETAGNON aimerait qu'on lui donne des exemples.

Mme DEGOLS explique que dans un certain nombre d'UE, les 2 CMI BBB et IEN constituent un groupe à part.

- M. BRETAGNON note que cela concerne uniquement 2 CMI.
- M. GODELLE indique que les propos de Mme DEGOLS permettent de compléter les informations de M. BRETAGNON.
- M. GODELLE insiste : il s'agit d'un problème pour les enseignants qui préfèreraient voir ces étudiants dans la partie commune de la formation.
- M. GODELLE ne croit pas que cela serait quelque de chose de difficile à changer.
- M. BRETAGNON précise que c'est très spécifique car il n'y a pas qu'un ou 2 CMI.

Pour M. BRETAGNON, les étudiants de CMI Physique et d'EEA sont mélangés avec les autres.

- **M. GODELLE** souhaite qu'à la fin de cette discussion, le Conseil décide que les étudiants de CMI soient intégrés aux autres étudiants pour qu'il n'y ait pas de ségrégation.
- M. GODELLE présente le 2ème aspect qu'il trouve important.
- M. GODELLE a bien compris qu'il y avait des flux sortants du CMI.
- M. GODELLE croit qu'il serait bien qu'il y ait également des flux entrants.
- M. BRETAGNON explique qu'il s'agit d'une demande du réseau Figure. Il est possible de rentrer en CMI normalement uniquement à partir du L1.
- **M. BRETAGNON** souligne que Parcoursup sélectionne une partie des étudiants mais que certains découvrent les CMI lors du 1er semestre : s'il reste de la place, ces derniers sont pris en CMI.
- M. BRETAGNON ajoute qu'il y a également une marge de manœuvre pour intégrer ces formations CMI au niveau du L2 et du L3, à partir du moment où les étudiants n'ont pas réalisé leur L1 à la Faculté des Sciences de Montpellier.
- M. BRETAGNON insiste : il y a quelques flux entrants mais le réseau Figure ne les aime pas.
- M. GODELLE s'interroge : « Pourquoi n'y a-t-il pas de communication ? ».
- M. BRETAGNON répète les paroles du réseau Figure : « le CMI est une formation en 5 ans »
- M. HOFFMANN donne la parole à M. CASTELLON.



- M. CASTELLON souhaite poser une question importante pour l'Assemblée: « Les étudiants venant s'inscrire en CMI seraient-ils quand même venus à la Faculté des Sciences si le CMI n'existait pas ? ».
- M. BRETAGNON explique qu'il s'agit d'une question qu'il pose systématiquement aux étudiants de L1.
- M. BRETAGNON répond que 50% des étudiants ne seraient pas venus à la Faculté des Sciences de Montpellier.
- M. CASTELLON conclut que sur 200 étudiants inscrits en CMI, la moitié ne serait pas à la FdS.
- M. CASTELLON croit qu'il faut associer cela aux moyens de la composante et aux groupes.
- M. CASTELLON constate qu'en EEA, les étudiants CMI ont un meilleur taux réussite que ceux en formation « classique ». Il est avantageux pour la Faculté d'avoir cette possibilité d'accueillir ces bons étudiants.
- M. CASTELLLON précise que ses propos ne veulent pas dire que tous les autres étudiants ne sont pas bons.

Pour **M. CASTELLON**, il est important de mettre dans la balance la réussite de ces étudiants et de l'associer au coût pour prendre une décision, puis réfléchir à des solutions de financement.

- M. CASTELLON ajoute qu'il doit y avoir d'autres pistes envisageables.
- M. BRETAGNON le confirme.
- M. HOFFMANN donne la parole à Mme FORET puis à M. ROLLAND.

Mme FORET note que 3 disciplines n'ont pas eu l'accréditation cette année.

- M. BRETAGNON corrige les propos de Mme FORET: 3 disciplines n'ont pas été autorisées à recruter. La Faculté ne perd pas l'accréditation, elle doit amener ses étudiants au bout des 5 ans.
- **M. BRETAGNON** signale que la composante n'est pas autorisée à prendre des étudiants en CMI de Mécanique, EEA et Physique. Ces 3 disciplines sont des sciences dures.
- M. BRETAGNON explique qu'il y a eu un comité de visite en 2016-2017 sur Montpellier. Des experts sont venus pour chacune des 3 disciplines et M. BRETAGNON a discuté avec eux : aucun n'a demandé de fermer ces 3 CMI.
- **M. BRETAGNON** ajoute que le comité d'accréditation, à savoir l'instance travaillant sur le rapport des experts, a décidé de fermer et a envoyé un rapport qui est une insulte aux gens ayant travaillé sur ces 3 CMI.
- M. BRETAGNON peut mettre ce document à disposition à Mme FORET. Il est noté, en 3 lignes, que certaines choses ne fonctionnent pas. Or les arguments donnés sont des énormités!
- M. BRETAGNON souligne que les CMI de Montpellier ont été les 1ers accrédités. Une première visite à 2 ans a eu lieu : celle-ci s'est mal passée car le réseau était mal formaté pour réaliser ces visites. Montpellier comptait les 1ers CMI ré-accrédités dans tout le réseau.
- **M. BRETAGNON** indique qu'il y a eu un problème car le réseau changeait sa politique d'accréditation. Les comités de visite qui sont venus ne savaient pas ce qu'ils devaient faire et ne connaissaient pas la façon dont ils devaient, dans cette nouvelle accréditation, travailler avec les équipes pédagogique.
- M. BRETAGNON signale que les responsables des CMI présents à cette séance peuvent confirmer ses propos.
- M. BRETAGNON précise que le seul comité de visite qui s'était bien passé était celui d'informatique.
- M. BRETAGNON indique que tout cela a été remonté au réseau Figure. Des discussions ont eu lieu au niveau du Bureau puis du Copil du réseau Figure.



- M. BRETAGNON ajoute qu'il s'est dit des choses qui n'auraient pas dû l'être. À partir de cet instant, le réseau s'est braqué et n'a pas voulu modifier son avis.
- M. BRETAGNON informe que le Président du réseau Figure l'a rencontré avec M. HOFFMANN. Tous les 3 ont longuement discuté. Le Président était désolé mais ne pouvait remettre en cause sa procédure d'accréditation pour ces 3 CMI. C'est pourquoi la Faculté a une autorisation exceptionnelle de pouvoir déposer à nouveau un dossier.
- **M. BRETAGNON** note que la composante est passée au mauvais moment : la procédure d'accréditation n'était pas au point et les CMI Mécanique, Physique et EEA en ont fait les frais.
- M. BRETAGNON précise qu'il s'agit de son analyse personnelle : ces 3 CMI sont ceux qui ont le moins d'étudiants.
- M. ROLLAND s'interroge : « Combien reste-t-il d'établissements au sein du réseau Figure ? ».
- M. BRETAGNON répond qu'il en reste 25 : ces derniers sont notés dans sa présentation.
- M. ROLLAND pensait qu'il en restait beaucoup moins.
- M. BRETAGNON ajoute que certains se retirent petit à petit : les cursus sont sur 5 ans. Ils s'éteignent donc doucement.
- M. BRETAGNON informe que l'Université de Lyon a décidé de fermer ses CMI.

D'après les calculs de M. ROLLAND, il ne reste que 5 établissements qui poursuivaient les CMI.

M. BRETAGNON le confirme.

Concernant l'ouverture des groupes, **M. ROLLAND** remarque qu'en Chimie, lorsqu'il y a 23 étudiants en L1, cela fait un groupe que de 23. Il y a bien eu une ouverture de groupe CMI en L1 Chimie.

Mme DEGOLS corrige M. ROLLAND: c'est un sous-groupe. Le reste du groupe est constitué d'étudiants suivant un parcours « classique ».

- **M. ROLLAND** développe les pratiques des CMI Chimie. Les effectifs qui sont maintenus de L2 et L3 sont faits par des recrutements extérieurs d'étudiants qui ne font pas obligatoirement partie du réseau Figure.
- **M. ROLLAND** observe que la responsable des CMI en particulier pour les L3 -, démarche les meilleurs étudiants que les responsables de parcours recrutent à l'extérieur pour savoir s'ils veulent intégrer le CMI.
- « C'est comme cela que ça se passe ! » signale M.ROLLAND : il est normal que les chiffres présentés soient un peu biaisés.

Pour **M. ROLLAND**, tout cela est fait pour avoir en Chimie un rendement de 3 étudiants qui vont sortir du M2 cette année, et 2 ou 3 qui sortiront en 2 ans.

- M. ROLLAND note que le rendement est plus que limité.
- M. BRETAGNON précise que 5 étudiants sont sortis du CMI Chimie en M2.
- M. HOFFMANN donne la parole à Mme HURTREZ, puis à M. BOUBY.

Mme HURTREZ revient sur la question posée sur l'employabilité et le niveau de rémunération.

Pour le CMI IEN, **Mme HURTREZ** indique que la question ne se pose pas car il n'y a pas d'École d'ingénieurs dans ce secteur. La Faculté des Sciences est la seule à former des étudiants avec un label ingénierie écologique. Les étudiants qui sortent de cette formation avec le label CMI sont plutôt employés comme chargés de mission dans des bureaux d'étude. Ils sont sur les mêmes grilles de salaire qu'un chargé de mission en bureau d'étude ou en association qui sortirait d'une formation n'ayant pas le label CMI.

Mme HURTREZ croit que cette question d'employabilité et de niveau de rémunération peut se poser pour d'autres disciplines d'Écoles d'ingénieurs, mais pour la formation IEN, c'est hors débat.



Concernant la réduction et la perte de charge, Mme HURTREZ avait des remarques qui ont déjà été formulées en séance.

Mme HURTREZ a noté que 22 étudiants étaient sortis lauréats du CMI à ce jour.

M. BRETAGNON acquiesce.

Mme HURTREZ demande combien sont rentrés en CMI ? Environ 250?

M. BRETAGNON informe que 3 promotions sont sorties, dont une de manière exceptionnelle car elle n'a pas fait les 5 ans. Au total, il y aurait environ 250 étudiants inscrits en CMI. Sur ces 250 étudiants, 22 ont été labélisés, soit 10% de réussite.

Pour **Mme HURTREZ**, cela a demandé beaucoup de moyens pour peu de résultats, même si cela est profitable et que les retombées collatérales sont plutôt positives.

Concernant les coûts, **Mme HURTREZ** n'est pas certaine que les surcouts puissent être uniquement estimés en nombre d'heures pour les UE CMI.

Mme HURTREZ estime que les choses peuvent changer mais actuellement, certains CMI ont des groupes spécialement dédiés, ce qui représente un surcoût car ces derniers sont à plus faibles effectifs.

Mme HURTREZ observe qu'il existe des heures au référentiel allouées aux responsables CMI.

M. BRETAGNON le confirme : 90 heures sont prévues.

Mme HURTREZ pense qu'il faut aller jusqu'au bout pour connaitre le surcoût des CMI.

Mme HURTREZ note que du personnel administratif intervient dans ces formations.

M. BRETAGNON précise qu'il y a une secrétaire.

Mme HURTREZ ajoute que cela demande aussi du travail au secrétariat des Départements pour les recrutements et la gestion administrative des heures de vacation.

M. BRETAGNON signale que le secrétariat dédié au CMI prend cela en charge.

Mme HURTREZ indique à M. BRETAGNON qu'il faudra que ce point soit revu ensemble mais prend note de cette information.

M. BRETAGNON sait que cela n'est pas vrai pour tous les Départements.

Pour Mme HURTREZ, la gestion des services est une importante « boite noire ».

Mme HURTREZ pense que si la Faculté veut aller au bout des coûts et bénéfices, il convient de tout comptabiliser.

Mme HURTREZ observe qu'il y a une consultation à l'échelle du Département BE, via la base d'un forum, sur la base de documents que les enseignants impliqués dans le CMI avaient mis à disposition. En recueillant l'ensemble des avis, le Bureau du Département a discuté puis voté, en l'état actuel des choses, contre la reconduction du CMI UM.

Mme HURTREZ précise bien que cela est « en l'état actuel des choses » : des éléments complémentaires peuvent modifier ce point de vue.

L'essentiel à retenir pour **Mme HURTREZ** est que le Département reste attaché à une formation de naturaliste de haut niveau et à la possibilité, pour ses étudiants- pas uniquement ceux qui sont inscrits dans un dispositif CMI -d'avoir des UE OSEC, notamment sur le fonctionnement d'une entreprise, l'ouverture vers l'international...

Mme HURTREZ ajoute que le Département BE aimerait plus de fluidité et non une présélection en petit comité d'étudiants qui se retrouvent dans un tuyau dont ils peuvent sortir, certes, mais difficilement.



- M. HOFFMANN propose au Conseil d'avancer sur point. Il rappelle que l'assemblée doit se prononcer sur le calendrier universitaire de l'année 2019-2020 de la Faculté des Sciences.
- M. ROLLAND note que Mme HURTREZ a oublié de parler des SPS qui comprennent des CMI.
- M. BRETAGNON le confirme.

Mme HURTREZ demande si ces derniers sont bien compris dans les 1500 heures.

- M. BRETAGNON acquiesce : plus de la moitié du service CMI correspond à du SPS.
- M. BOUBY revient sur les propos de M. GODELLE concernant la différentiation à l'intérieur des formations des groupes CMI : cela est un fait! Les CMI ont eu des enseignements spécifiques ensemble : ils sont en ce sens un groupe dissocié de l'ensemble de la formation du L.
- M. BRETAGNON signale que cela est en fonction des spécialités.

C'est ce que remarque la Chimie souligne M.BOUBY. Ces étudiants ont des enseignements spécifiques et sont toujours tous ensemble.

- M. BOUBY note que cela fait d'eux un groupe différentié du reste de la formation.
- M. BOUBY évoque à présent la formation sur l'entreprise.
- **M. BOUBY** considère qu'actuellement, il est totalement anormal que les masters « classiques » n'aient pas une formation sur la culture de l'entreprise car les étudiants seront confrontés à cela dès la sortie du master. C'est aberrant!
- Pour **M. BOUBY**, intégrer cette formation aux CMI est positif mais il serait judicieux que tout étudiant de master puisse en bénéficier car eux aussi auront besoin de cette culture d'entreprise.
- Si **M. BOUBY** n'est pas un défenseur de la « grosse entreprise », il lui paraît fondamental que les étudiants connaissent le fonctionnement de cette structure et comment s'y intégrer.
- M. BRETAGNON explique que c'est pourquoi la FdS initie quelque chose de plus large avec l'IAE afin d'inclure tous les masters.
- M. BOUBY le répète : tout doit être global.

Concernant les propos de **M. BRETAGNON** sur Parcoursup et la sélection, M. BOUBY confirme : Parcoursup est bien une forme de sélection des étudiants.

- M. HOFFMANN précise que cette application opère une sélection pour les CMI.
- « Pour tous les étudiants.» estime M.BOUBY.
- M. MUNCH indique que sa remarque va dans le sens des explications de Mme HURTREZ.

Pour M. MUNCH le rapport cout/rentabilité fait peur : en 5 ans, seulement 22 étudiants sont labélisés.

- M. MUNCH ne connait pas les CMI mais s'il regarde les chiffres fournis par M. BRETAGNON et si on lui demandait son avis, il rejoindrait Mme HURTREZ et le Département BE car les chiffres semblent parler d'eux même. Les explications données par M. BRETAGNON ne l'ont pas convaincu.
- **M. BRETAGNON** constate que seulement 20 étudiants entrent en L1 CMI à la Faculté, il n'en reste que 10 en L2. Si sur ces 10 restants 3 ou 4 étudiants arrivent à aller jusqu'au M2, c'est beaucoup mieux que dans les autres formations classiques.
- M. BRETAGNON rappelle qu'il s'agit d'étudiants qui ont leur master en 5 ans !
- M. BRETAGNON demande à M. MUNCH s'il connait les statistiques des étudiants qui arrivent à obtenir leur master en 5 ans... « Les chiffres font peur ! ».



Avec le CMI, **M. BRETAGNON** signale que les bons étudiants sont sélectionnés. S'ils quittent le cursus, ils restent tout de même à la Faculté dans les formations supports.

- M. BRETAGNON ajoute que 30% à 40% des étudiants ne sont pas labellisés car ils ne parviennent pas à valider leur TOEIC.
- **M. BRETAGNON** donne l'exemple d'un étudiant du CMI Physique qui avait seulement raté cet examen et avait refusé de le repasser car il avait trouvé un emploi grâce au CMI.
- **M. BRETAGNON** explique que le label n'a pas besoin d'être reconnu par l'industrie. Les étudiants, lors de l'entretien d'embauche, valorisent le fait d'avoir plus d'enseignements que les autres.
- **M. GODELLE** s'interroge : « Pourquoi ne pas organiser ces enseignements supplémentaires, les ouvrir de manière générale à un effectif d'étudiants supplémentaire ? ».
- M. LEREDDE rappelle que le Département Terre Eau Environnement était réticent vis-à-vis du CMI depuis le début. Le Département pense former de bons professionnels, que cela soit au niveau des techniciens supérieur ou ingénieurs. Les étudiants n'ont pas besoin d'un label supplémentaire.

Concernant les salaires à l'embauche, M. LEREDDE indique que selon le secteur, ces derniers sont bons sans que les étudiants ne soient labellisés.

- M. LEREDDE informe qu'en assemblée générale du Département Terre Eau Environnement, la question relative au CMI a été posée aux collègues : ceux-ci se sont déclarés relativement réticents. En revanche, ils sont intéressés par les UE relatives à l'entreprise et le domaine social. Le Département souhaiterait que ses étudiants puissent suivre ces enseignements.
- **M. BRETAGNON** souligne que lorsque le CMI a été construit, **M. HALBOUT** était Directeur de la Faculté des Sciences de Montpellier : il n'a jamais été question de fermer ces UE supplémentaires à d'autres étudiants qui en faisaient la demande.
- **M. BRETAGNON** ajoute que 2 ou 3 étudiants lui ont demandé de suivre certains cours. S'il reste de la place, ces derniers peuvent y aller car ces enseignements ne sont pas fermés!
- **M.** LEREDDE s'interroge : « Si des étudiants suivent ces enseignements, pourquoi ne recevraient-ils pas une certification ? ». Le CMI deviendrait une certification pour les volontaires qui participeraient à ces UE, sans qu'ils ne soient sélectionnés via ParcourSup.

Concernant le financement, **M. LEREDDE** explique que le Département serait intéressé par la certification en anglais. Le TOEIC ou le TOEFL ne sont pas prévus dans les maquettes, alors qu'ils le sont dans le CMI.

- M. BRETAGNON précise que le TOEIC est prévu dans l'ANR. Pour la certification, il faudrait discuter avec le Département des Langues.
- M. BRETAGNON n'est pas certain que le TOEIC et le TOEFL soient les bonnes certifications : il faut en discuter avec le DDL.
- M. LEREDDE note que pour entrer dans une université américaine, il faut le TOEFL.
- M. BRETAGNON rappelle que ce dernier coute très cher.
- M. CASTELLON informe que dans les évaluations des enseignements, les étudiants demandent de plus en plus d'avoir le TOEIC.

Pour M. HOFFMANN, il s'agit d'un autre débat.

- M. BAYLET souhaite apporter son point de vue en tant qu'étudiant.
- M. BAYLET n'est pas en CMI, même s'il lui a été proposé de rentrer en L3 CMI. Il a quelques relations inscrites dans ce cursus.
- M. BAYLET pense qu'il aurait été bien d'inviter M. AVELINO qui est au Bureau national CMI France et aurait pu donner son avis d'étudiant CMI.



- M. BAYLET aurait aimé connaitre l'état du CMI dans le reste de la France. Il a cru comprendre qu'à Strasbourg, cette formation allait devenir payante.
- M. BRETAGNON n'est pas au courant pour Strasbourg mais sait que cela est le cas à Cergy Pontoise.

En tant qu'étudiant, **M. BAYLET** trouve que l'idée du CMI est bonne, notamment du fait de d'apporter cette culture aux étudiants. Comme le disaient **M. BOUBY** et **M. LEREDDE**, beaucoup aimeraient bénéficier de cette formation.

- M. BAYLET va demander aux associations de relayer l'information apportée par M. BRETAGNON.
- M. BAYLET rappelle qu'en licence, le niveau en anglais est plutôt médiocre : le CMI apporte une réelle plus-value.
- M. BAYLET aurait aimé disposer d'une évaluation de la qualité des enseignements du CMI de la part des étudiants de pour avoir leur point de vue.
- **M. BAYLET** fait part des retours qu'il a eus sur les CMI. Globalement, les étudiants trouvent l'idée bonne. Le taux de réussite des étudiants en CMI est supérieur par rapport aux autres.
- **M. BAYLET** ajoute que la gestion des emplois du temps est cependant très mauvaise. Parfois, il y a des cours le vendredi jusqu'à 20 heures et des enseignements piétinent sur d'autres cours.
- M. BAYLET reprend les informations projetées par M. BRETAGNON et reconnait que le rendement n'est pas « fameux » : on passe de 126 étudiants en L1 à 16 en master 2.
- M. BRETAGNON demande à M. BAYLET s'il connaît le nombre d'étudiants inscrits en L1 arrivant en master 2 au bout de 5 ans.
- M. BAYLET sait que le chiffre est inférieur à celui des CMI.
- M. BRETAGNON acquiesce mais ne connait pas les chiffres exacts.
- M. HOFFMANN observe que les CMI, tels qu'ils ont été créés, sont arrivés au fil de l'eau et se sont intégrés à l'offre de formation. Le delta CMI présenté par M. BRETAGNON s'est soit mis sur des UE disciplinaires, soit sur d'autres types de formations.
- **M. HOFFMANN** a travaillé sur les équilibres entre le stage, le SHS et la formation de base. Le travail s'est fait petit à petit, d'où cette grande disparité et la difficulté d'organisation : tout n'est pas arrivé en même temps.
- M. HOFFMANN pense que la Faculté a une occasion : tout le monde peut démarrer en même temps. Toutefois, quelles propositions pourrait-on faire aux CMI pour que tout soit homogène, que cela puisse concerner d'autres étudiants non CMI via des UE mineures par exemple ?
- M. HOFFMANN suggère de garder ce « label » CMI pour les d'étudiants qui arrivent à conserver les équilibres.

Pour **M. HOFFMANN**, il est difficile de répondre à toutes les questions car les CMI informatiques sont différents des CMI Physiques ou Chimie. Le Conseil est en train de comparer des choses qui ne le sont pas et essaie de se prononcer sur des CMI différents. Or le label CMI reste label CMI, même si la mise en place a été différente.

Pour M. HOFFMANN, il est difficile de dire si la Faculté des Sciences continue ou non.

- **M. HOFFMANN** pense qu'il faut se mettre autour d'une table et réfléchir sur les critères CMI de la future offre de formation et sur la manière dont les CMI se mettraient en place dan la nouvelle offre de formation LMD5.
- **M. HOFFMANN** ne veut pas que ce groupe parle du DU mais de la construction qui doit s'opèrer par rapport à une offre de formation qui se met en place et des critères des CMI : le groupe devra avoir une réflexion globale et ne pas dire que le CMI est une « surcouche »!
- M. HOFFMANN insiste : le CMI n'en est pas une ! Il est une formation qui va être donnée en plus aux étudiants. Ils auront peut-être le même salaire qu'un étudiant classique mais cette formation supplémentaire va-t-elle servir à un moment où un autre dans sa carrière ?



M. HOFFMANN propose à l'assemblée de ne pas se prononcer sur le CMI mais de se retrouver autour de M. BRETAGNON, responsable des CMI pour qu'ensemble, devant le Conseil, il soit proposé un élément de mise en place dans l'offre de formation de manière intégrée et qui s'accorde avec le reste.

Pour M. HOFFMANN, il convient de savoir vers où va la FdS puis d'écouter ensuite les étudiants concernés par cet enseignement.

- M. HOFFMANN ajoute que M. BRETAGNON va solliciter des personnes pour créer ce groupe de réflexion.
- M. HOFFMANN estime qu'il ne faut pas arrêter les CMI. Il faut continuer dans un contexte peut être différente.
- M. HOFFMANN note que l'ANR a eu un impact important : la FdS travaille avec l'IAE.
- M. HOFFMANN rappelle que le CMI est un cadre : il y a des pourcentages à respecter, 5 années à faire et le redoublement est interdit.

Pour M. HOFFMANN, ce n'est pas parce qu'un étudiant n'est pas CMI qu'il ne peut pas profiter de ce qui est fait dans ce cursus.

- M. BRETAGNON demande à M. HOFFMANN s'il peut y avoir un vote de principe de la part de l'assemblée, comme cela a été fait pour les autres formations présentées lors de la précédente séance et de celle-ci.
- M. ALI s'interroge : « Ce dernier est bien pour pouvoir travailler sur le dossier ? ».
- M. BRETAGNON le confirme : cela ne sert à rien de travailler sur ce concept si le Conseil ne veut pas renouveler les CMI.

Mme HURTREZ demande s'il est possible de se caler sur la constitution du groupe de travail.

Pour **M. BRETAGNON**, celle-ci est simple car elle s'adresse aux Directeurs de Département concernés, aux responsables de formation CMI, aux responsables de formations supports et l'association étudiante des CMI.

M. HOFFMANN propose à l'assemblée de procéder au vote de principe sur la reconduction des CMI à la Faculté des Sciences.

RESULTAT DU VOTE

Membre en exercice: 40

Membres présents et représentés : 28 Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Suffrage valablement exprimé : 28 Pour : <u>27</u> Contre : <u>0</u> Abstention : 1

Le Conseil de la Faculté des Sciences donne un avis FAVORABLE sur la reconduction possible des CMI à la Faculté des Sciences.

- M. LEREDDE demande si tous les Départements peuvent participer au groupe de travail.
- M. BRETAGNON précise que cette rencontre concerne ceux ayant des CMI mais le Département Terre Eau Environnement est convié avec plaisir.

Pour Mme HURTREZ, il est normal que tous participent.

- M. LEREDDE confirme sa présence.
- **M. ALI** souligne que dans la mesure où cela est calé dans l'offre de formation du LMD5, toutes les formations et donc tous les Départements sont concernés.
- M. BOUBY constate que pour l'instant, il n'y en a que 3.
- M. BRETAGNON rectifie : il y en a 8. Un seul, le département BE, aurait demandé la fermeture du CMI.
- M. BOUBY précise que trois disciplines vont fermer.
- M. BRETAGNON rappelle que la Physique, la Chimie et l'EEA ont toujours des étudiants en CMI.



- M. BOUBY ajoute qu'il n'y aurait plus d'étudiants en L1.
- M. HOFFMANN et M. BRETAGNON acquiescent.
- M. ROLLAND note qu'un Département a demandé à sa communauté si elle souhaitait conserver les CMI ou non.
- M. BRETAGNON relève qu'il y a BE, Mécanique, EEA et Informatique.
- M. ROLLAND constate que pour la Chimie, il n'y a ni le son, ni l'image.
- **M. BOUBY** n'a pas osé le dire pour éviter qu'il ne soit dit qu'il attaque encore une fois la Direction du Département Chimie, mais comme d'habitude, il n'y a pas eu d'assemblée générale.

Mme ROY informe qu'il a été demandé aux Départements d'attendre le retour du Conseil avant de se prononcer sur les CMI : si ce dernier fait le choix de ne pas les reconduire, le Département ne se prononcera pas. En revanche, si le Conseil les reconduit, cela sera abordé au sein des Départements.

Mme ROY insiste : le Département Chimie a suivi cette consigne.

- M. BOUBY observe une difficulté au niveau du Département Chimie : il existe un Bureau master et un dédié à la licence.
- M. HOFFMANN croit qu'il y a également un Bureau du Département.
- M. BOUBY acquiesce mais précise que le Bureau des masters décide en amont ce qui concerne ce diplôme.
- M. BOUBY a déjà dénoncé cela.

Pour **M. BOUBY**, cela est inadmissible car les participants au Bureau du Département n'ont pas leur mot à dire sur ce qui a été validé par celui des masters.

- M. BOUBY signale ce dysfonctionnement du Département Chimie : c'est à la communauté concernée de régler ce problème.
- M. BAYLET demande si les chargés de mission Étudiants pouvaient intégrer ce groupe de travail avec certaines associations de filière.
- M. BRETAGNON répond qu'il n'y a pas de problème et invite M. BAYLET à lui envoyer un mail avec les noms des participants.
- **M. HOFFMANN** attend une proposition structurante de la part du groupe de travail piloté par **M. BRETAGNON**. Le Conseil validera ensuite cette proposition.
- M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.
- **M.** LEREDDE a lancé un groupe de travail relatif aux responsabilités des Responsables d'UE. La première réunion se tiendra la semaine du 25 mars 2019.

c. Résultats Appel à Projet Take off 2

- M. HOFFMANN présente la liste des projets de l'appel à projet Take off 2, validés par Muse :
 - Le projet "Laboratoire d'Innovation Pédagogique en Sciences" a reçu un avis favorable pour un montant de 47K€,
 - Le projet "Bio info Learning Lab" a reçu un avis favorable pour un montant de 44 800€,
 - Le projet "BioCell Pursuit" a reçu un avis favorable pour un montant de 1089€,
 - Le projet "MEME" a reçu un avis favorable pour un montant de 18 120€,
 - Le projet "Chem'Scape" a reçu un avis favorable pour un montant de 9198€,
 - Le projet "PlatiniUM" a reçu un avis favorable pour un montant de 15 600€,
 - Le projet "Bio'Scape" a reçu un avis favorable pour un montant de 4508€,
 - Le projet "Création d'un Master en Sciences du Bois" a reçu un avis favorable pour un montant de 28 220€.
- M. HOFFMANN a mis à disposition de l'assemblée un résumé de l'appel à projet proposé.



- M. HOFFMANN précise qu'il s'agit d'une information. Il aurait aimé que le Conseil puisse débattre de ce point.
- **M. HOFFMANN** informe qu'un calendrier contraint sera très certainement mis en place afin que le Conseil puisse discuter et se prononcer sur les futurs appels à projets Muse.
- M. HOFFMANN signale que l'avis des Directeurs de Département sera sollicité sur les projets à venir.
- M. ALI s'interroge : « Pourquoi le Conseil doit-il se prononcer sur les projets remontés par les Départements ? ».
- M. HOFFMANN reprend ses propos : il demande désormais l'avis des Directeurs de Département sur les futurs appels à projet. Certains ont été court-circuités du fait d'un calendrier contraint et de par la volonté des personnes.
- M. LEREDDE trouve qu'il serait intéressant d'avoir davantage de détails sur ces projets car des choses assez originales sont financées.
- M. LEREDDE relève le financement d'un ingénieur pédagogique dans le dossier d'une camarade sur le master science du Bois.
- M. LEREDDE précise qu'il y a un projet de mention, financé par Muse, avec un ingénieur pédagogique qui travaillera pendant plusieurs mois sur le marché de l'emploi et de la formation dans ce domaine.
- M. LEREDDE a trouvé cela assez original pour le relever en Conseil de la Faculté des Sciences. « Muse peut financer ce genre de chose! » s'exclame-t-il ...
- M. LEREDDE insiste : les collègues doivent savoir cela.
- **M. GODELLE** note qu'il existe de nombreuses pédagogies innovantes impliquées dans certains projets. Cela pourrait donner envie à certains Départements de faire cela.
- M. GODELLE prend l'exemple de "Bio'Scape" qui est un jeu permettant d'apprendre la Bio Cell sous une forme ludique, comme le Trivial Poursuite.
- M. GODELLE estime cela intéressant : peut-être que ce jeu pourrait donner des idées aux collègues des autres Départements.
- M. ALI demande à M. HOFFMANN comment se positionne la FDS à l'échelle de l'UM par rapport aux projets Muse.
- « Par rapport à la somme globale ? »demande M. HOFFMANN.
- M. ALI confirme.
- M. HOFFMANN n'a pas connaissance de cette somme et se renseignera.
- M. HOFFMANN ajoute que la Faculté a perçu le plus d'argent mais il ne connait pas les pourcentages exacts.
- « En termes de dépôt de dossiers ?» complète M.ALI.
- **M. HOFFMANN** informe qu'il y a eu un grand nombre de dossiers déposés par la FdS, parmi lesquels 5 seulement n'ont pas été retenus. Le nombre total de dossiers retenus est de 31 sur le take-off 2.
- **M. ALI** croit que par rapport à l'échelle de l'UM, la Faculté des Sciences est bien positionnée, que cela soit en termes de succès que sur le plan financier.
- M. HOFFMANN précise que la FdS est sur environ 168 milles euros de projets Take off 2 financés soit un peu moins de 20%.
- M. GODELLE regrette que de superbes projets ne l'aient pas été : cela n'est pas très compréhensible.
- **M. HOFFMANN** explique que **M. RESPAUT** aurait dû être présent en séance pour apporter plus d'informations sur ce point. En raison d'un imprévu, il n'a pu venir. Il pourra lui être demandé les critères du comité d'évaluation des appels à projets Muse.



Concernant les postes, **M. HOFFMANN** informe qu'il faudra faire attention car la FdS a eu un souci concernant les emplois de vacataires ou d'étudiants dans les projets MUSE.

- **M. HOFFMANN** signale qu'il y a eu un projet demandé par M. SABY où le financement d'un étudiant n'a pas été pris en compte et il y a eu un souci avec Muse.
- **M. HOFFMANN** insiste : il faut être attentif à la partie« Masse Salariale » et demander à Muse si le projet est éligible ou non afin d'éviter les situations complexes ayant dû être gérées par **Mme VILLANUEVA-THERON** sur le Take off 1.
- M. ALI souligne que même si ces projets sont gérés par les secrétaires des Départements, des spécificités retomberont sur la Direction de la Faculté des Sciences et plus précisément sur les services de Mme VILLANUEVA-THERON.
- **M.** ALI ajoute que même si la composante est ravie que ces projets soient validés, il ne faut pas oublier le coût généré en termes de gestion par la suite, que cela soit au sein des Départements ou sur les services centraux de la Faculté des Sciences.
- **M. ALI** note que la réponse de l'Université sur l'accompagnement à la gestion de ces projets a été exceptionnelle...L'argent associé à la gestion est déjà utilisé.

Mme ROY estime qu'il serait intéressant de mettre en commun les différentes expériences.

Mme FICHARD-CARROLL suggère d'informer l'ensemble de la Communauté car des enseignants pourraient être intéressés. Elle pense notamment à la Newsline où un lien pourrait renvoyer vers les informations et contacts.

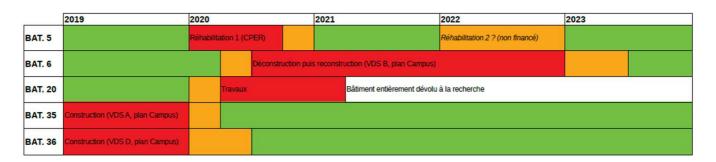
- M. HOFFMANN propose de mettre les résumés de chacun des projets avec les contacts.
- M. HOFFMANN souhaite que l'évolution de ces derniers soit présentée au Conseil.

En l'absence de nouvelles remarques, M. HOFFMANN suggère de passer au point suivant.

4. Point Plan Campus

- **M. HOFFMANN** invite **M. HERZLICH** à le rejoindre pour réaliser un point sur le Plan Campus. Cela permettra ensuite de discuter sur les propositions de calendrier universitaire pour l'année 2019-2020.
- M. HOFFMANN explique que M. HERZLICH va présenter à l'assemblée les difficultés que la Faculté risque de rencontrer sur l'année 2020.
- **M. HERZLICH** salue l'auditoire et indique qu'il fera un point d'information sur la chronologie connue à ce jour pour les différentes opérations immobilières lourdes du Plan Campus connues au 4 février 2019.
- M. HERZLICH présente la chronologie :

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX (CAMPUS TRIOLET) CONNUE AU 4 FEVRIER 2019



M. HERZLICH note que la zone rouge signifie qu'il est certain que des travaux aient lieu à ce moment tandis que la zone orange évoque seulement une probabilité d'indisponibilité des bâtiments.



Concernant le bâtiment 36, **M. HERZLICH** précise qu'il y a une erreur sur la frise présentée. Celui-ci correspond au Village des Sciences 1. Il s'agit du grand bâtiment - en construction à l'entrée du campus - comprenant des locaux d'enseignement mutualisés (salles de TD, salles de TD informatisées et salles de cours.).

- M. HERZLICH informe que ce bâtiment est censé entrer en service à la fin de l'année 2019 ou au début de l'année 2020.
- M. HERZLICH s'est trompé et a inversé les bâtiments 35 et 36 sur la chronologie.
- M. HERZLICH indique que pour l'instant, il n'y a pas de retard prévu sur le chantier et l'entrée en service devrait être au début de l'année 2020 au plus tard.
- M. HERZLICH explique que le bâtiment 35 est dévolu au département Biologie Écologie. Celui-ci est également à l'entrée du Campus. Sa livraison est prévue pour la fin de l'année 2019 également avec une entrée en service plus tardive pour des raisons liées au déménagement du matériel des salles de travaux pratiques : il faudra quelques mois pour que ce bâtiment soit opérationnel.
- M. HERZLICH souligne que le bâtiment 35 devrait l'être pour la rentrée 2020-2021.

Mis à part ces 2 bâtiments, la difficulté est qu'il y ait des opérations en cascade relèv eM. HERZLICH.

M. HERZLICH informe que la première opération, un peu moins en cascade mais ayant un impact sur la Faculté des Sciences est que le bâtiment 20 est actuellement composé de 2 salles de cours et 2 salles de TD.

D'après des informations plus récentes que celles du 4 février 2019, **M. HERZLICH** explique que ce bâtiment 20 devait entrer en travaux au tout début de l'année 2020, voire un peu avant. Cela signifie que les 2 salles de cours et de TD de ce bâtiment ne seront plus utilisables à partir de janvier 2020, voire décembre 2019.

- « Qui décide des dates ? » s'interroge Mme BERARD.
- M. HERZLICH ajoute que la définition du calendrier est entre les mains de la Comue LRU et que la Faculté interagit avec cette dernière.
- M. HERZLICH note qu'il s'agit aussi d'opportunisme, c'est-à-dire, de la disponibilité des entreprises pouvant commencer à une certaine date.
- M. HERZLICH souligne que l'UM navigue entre les différents acteurs.
- M. HERZLICH précise qu'il y a aussi l'enchainement des opérations qui amènent des contraintes.

Concernant le bâtiment 5, **M. HERZLICH** indique que ce bâtiment doit subir une rénovation énergétique mais aussi une mise en sécurité et accessibilité. Cette phase 1 est financée sur des crédits obtenus indépendamment (CPER).

- M. HERZLICH note qu'il y a environ pour 8 à 9 mois il n'espère pas 10 de travaux.
- **M. HERZLICH** rappelle que le bâtiment 5 est un élément essentiel de la Faculté des Sciences qui perd un bon nombre de salles de TD et 6 amphis de grande capacité.
- M. HERZLICH croit que tous ceux qui sont passés par le L1, que cela soit les étudiants, enseignants ou les BIATS ayant eu à enseigner et/ ou à gérer des enseignements du L1, savent que sans le bâtiment 5, la Faculté des Sciences ne tourne pas sur le semestre d'automne.
- M. HERZLICH indique que l'objectif est que le bâtiment 5 soit opérationnel à la rentrée 2020. Pour cela, il faut que les travaux de ce bâtiment commencent au plus tôt en 2020, idéalement en janvier. En espérant qu'il n'y ait que 8 à 9 mois de travaux... et pas davantage.
- **M. HERZLICH** souligne que pour que ce bâtiment 5 soit en travaux, cela impose que le bâtiment 36 soit en service. Si ce n'est pas le cas, il ne sera pas possible de libérer le bâtiment 5 car la Faculté a besoin de salles et d'amphithéâtres.
- Pour M. HERZLICH, tout cela apparait faisable à la date d'aujourd'hui compte tenu de l'avancée des travaux du bâtiment 36.



- **M. HERZLICH** ajoute que cela a, néanmoins, un impact : il est à peu près clair que la FdS ne disposera pas du bâtiment 5 pour la session d'examens de janvier 2020. Actuellement, une demande a été faite auprès de la Présidence pour trouver d'autres locaux.
- M. HERZLICH présente la solution idéale : la FdS dispose, grâce au soutien amical des autres composantes de l'établissement, de locaux pas très éloignés pour que les examens de janvier 2020 se déroulent normalement, auquel cas on reste sur un calendrier classique.
- M. HERZLICH informe que la solution de secours serait d'étaler la session de janvier 2020 pour pouvoir les organiser dans les locaux de la composante.
- **M. HERZLICH** constate qu'à ce jour, il ne peut savoir la solution qui sera retenue. Toutes les autres composantes sont en train de définir leur calendrier universitaire, et donc, la disponibilité de leurs propres locaux pendant les sessions d'examens.
- **M. HERZLICH** explique que la Faculté des Sciences étudie en parallèle les 2 possibilités pour avoir un plan B disponible, si le plan A, qui est d'utiliser les locaux d'autres composantes, échoue.
- M. HERZLICH indique qu'à cela s'ajoute une complexité : le bâtiment 6.
- M. HERZLICH observe que, dans le cadre du Plan Campus, celui-ci est destiné à la déconstruction avec la reconstruction d'un nouveau bâtiment. La chronologie qui est actuellement retenue est une déconstruction à partir de fin mai 2020.

Par prudence, **M. HERZLICH** préfèrerait que la Faculté parte sur le fait qu'elle ne dispose plus, non plus, du bâtiment 6 pour les sessions d'examens de mai et juin 2020.

- **M. HERZLICH** conclut que pour les sessions de mai et juin 2019, l'UFR des Sciences n'aura plus d'amphithéâtres de grande capacité. Toutefois, elle disposera du bâtiment 6, dans lequel il y a des salles prévues pour des examens. Mais il reste un point d'interrogation sur l'organisation des sessions examens avec un travail qu'il faut mener durant les prochaines semaines qui consiste à définir exactement les différentes possibilités en termes de chronologie.
- **M. HERZLICH** note que le bâtiment 6 sera déconstruit jusqu'à la fin de l'été 2020. La nouvelle construction commencera à partir de la 2ème partie de l'année 2020. Pour l'instant, **M. HERZLICH** ne connaît pas les dates exactes car pour l'instant, c'est la phase de présélection des dossiers des cabinets d'architecture et les enveloppes n'ont pas encore étaient ouvertes.
- M. HERZLICH ajoute que la livraison de ce nouveau bâtiment devrait avoir lieu fin 2022 début 2023.
- M. HERZLICH revient sur le bâtiment 5 : celui-ci devra impérativement être en service en septembre 2020 car la Faculté ne disposera plus du bâtiment 6.
- M. HERZLICH informe l'assemblée qu'elle a toutes les informations dont il dispose à la date du 20 mars 2019.
- M. HOFFMANN suggère de passer au point relatif au calendrier universitaire de l'année 2019-2020 : les 2 points étant liés.

Avant de passer au calendrier **M. BRETAGNON** signale qu'à tout cela s'ajoute la problématique des travaux du bâtiment 13, où se situentdes secrétariats de Département qui devront être relocalisés.

- M. HERZLICHacquiesce et explique que cela est actuellement en discussion. Leur relocalisation provisoire au bâtiment 3 est envisagée mais doit être affinée.
- M. HERZLICH précise que les travaux du bâtiment 13 sont prévus en 2021. Il n'y a pas « trop » d'urgence.
- M. PATERNE informe l'assemblée que beaucoup de locaux associatifs se situent au bâtiment 5. Il demande si une information est prévue. Ila notamment entendu parler d'installation d'ascenseurs.
- M. HERZLICH confirme qu'il y en aura 3.
- M. HERZLICH rappelle que les locaux associatifs sont de la compétence de l'établissement. À son niveau, M. HERZLICH ne peut s'occuper que des locaux de la Faculté des Sciences. La question de M. PATERNE est cependant pertinente.



- M. PATERNE regrette de ne pas avoir de nouvelles de la part de l'établissement.
- M. HERZLICH n'en n'a pas entendu parler mais trouve cela important. Peut-être faut-il se tourner vers le VP CFVU et M. MAURIN...
- **M. GUEVELLOU** prend la parole pour signaler qu'une rencontre est prévue le mardi 2 avril 2019 avec la Direction de la Vie du Campus, à ce sujet.
- M. GUEVELLOU indique que ce service a très récemment sollicité la Direction et Mme GAUCERAND, référente des associations, à ce sujet. Toutefois, et même s'il comprend les interrogations de M.PATERNE, il s'agit bien d'une compétence établissement.
- M. GUEVELLOU note que la Direction de la Vie du Campus souhaite entendre la Faculté des Sciences sur les besoins qui pourraient être les siens, y compris dans la position de la composante.
- M. PATERNE s'interroge sur le devenir de l'amphithéâtre 5.06 et de la scène utilisée par les associations culturelles.
- M. PATERNE sait qu'il s'agit là du dernier des soucis mais ces dernières se posent des guestions sur ce local.
- M. HERZLICH ne hiérarchise pas les soucis : ce dernier s'ajoute aux autres.
- M. HERZLICH explique qu'initialement, une rénovation, y compris intérieure, du bâtiment 5 était prévue. Il y a un surcout de la partie sécurité, notamment avec les ascenseurs. Dans le plan initial, un seul ascenseur devait être implanté mais la commission de sécurité a refusé cela en spécifiant que les étudiants et personnels à mobilité réduite, utilisant cet ascenseur, circulent par les entrées arrière des amphis pour accéder aux autres amphithéâtres. D'où la nécessité d'avoir 3 accès PMR: 1 par escalier.
- M. HERZLICH ajoute que cela représente un surcoût conséquent. La DPI est en train de travailler pour estimer exactement le montant de ce surcout.
- Pour **M. HERZLICH**, il est probable que la rénovation intérieure de la phase 1 soit extrêmement légère : il y aura peut-être quelques découpages de cloisons, de la peinture, de l'électricité... mais cela n'ira pas très loin.
- **M. HERZLICH** souligne qu'à terme, la réhabilitation de la phase 2 de 2022, n'est pas financée. L'université envisage, parmi les demandes qui vont être considérées pour le futur projet CPR, de mettre éventuellement la rénovation intérieure du bâtiment 5. Dans ce dernier, il y a le souhait d'avoir un amphi 5.06 mieux conçu, à savoir toujours utilisable pour les spectacles mais avec une configuration plus adaptée aux enseignements.
- M. HERZLICH rappelle qu'actuellement, il est désagréable pour les enseignants d'utiliser cet amphithéâtre.
- « Nous sommes dans le chapitre du potentiel. » indique M. HERZLICH.

Pour en revenir au calendrier universitaire, **M. GODELLE** demande à quel moment les informations sur les dates des travaux seront connues. Si le Conseil décide de modifier les périodes d'examens, il conviendra de changer l'organisation des enseignements. Les enseignants doivent être informés de manière très anticipée.

- **M. HERZLICH** rappelle que toutes les composantes sont en train d'élaborer leur calendrier universitaire. En ce moment, il y a un échange pour savoir ce que ces dernières peuvent mettre à disposition à la FdS pour que celle-ci puisse tenir ses sessions d'examens. La réflexion se fait actuellement à l'échelle des composantes.
- M. HERZLICH espère avoir une information complète d'ici un à 2 mois.
- M. GODELLE conclut que c'est à partir de là, que la Faculté saura quand elle pourra avoir ses sessions d'examens de décembre 2019 et janvier 2020.
- M. HERZLICH précise qu'il n'y aura pas de sessions d'examen en décembre 2019. La question sur la table est : « Est-ce que la Faculté doit allonger ses examens de quelques jours? ». Cela ne touche pas le 1er semestre 2019-2020 qui devrait se dérouler normalement.
- **M. GODELLE** retient que les travaux du bâtiment devraient débuter début 2020. Il y a une différence si ces derniers commencent le 5 ou le 31 janvier 2020.



- M. GODELLE explique que si les examens doivent avoir lieu au bâtiment 5, cela décalera les travaux.
- M. HERZLICH souhaite exclure cela.
- M. GODELLE ajoute qu'il y a plusieurs solutions : soit les examens se déroulent à un autre endroit, soit ils sont décalés à un autre moment.
- M. GODELLE se demande s'il a bien compris les propos de M. HERZLICH.
- M. HERZLICH répète que les 2 pistes envisagées sont :
- sessions d'examens avec des épreuves qui se déroulent dans d'autres locaux. La Comue, qui pilote l'Opération Campus, a proposé à la Faculté de mettre à disposition quelques salles de l'ancienne École de Chimie, mais cela ne suffit pas. Une autre possibilité relève de la générosité des composantes UM. Dans ce cas, la FdS garde son calendrier,
- on prévoit des jours d'examens plus tardivement pour que les sessions d'examens se déroulent dans les locaux disponibles de la Faculté (amphithéâtres du bâtiment 6, les autres salles de cours, et le bâtiment 36).
- M. HERZLICH espère ne pas avoir à en arriver à la 2ème possibilité.

Mme DE SAPORTA constate que dans toutes les versions de calendrier proposées par la Faculté, les sessions d'examens de janvier sont identiques.

- M. HERZLICH précise que c'est pour cette raison que M. HOFFMANN suggère de ne voter que le 1er semestre du calendrier.
- M. HERZLICH insiste : à la date du 20 mars 2019, il est incapable de se prononcer sur l'avancée des travaux.

De ce fait, M. HERZLICH pense que le Conseil ne peut voter le calendrier universitaire 2019-2020 de la Faculté des Sciences.

- M. HOFFMANN indique qu'il y a une 3 eme solution qui est de modifier le type de contrôle et de basculer certains types d'enseignement en contrôle continu.
- M. HOFFMANN n'impose pas cette solution!

Mme BERARD demande si au lieu d'avoir 3 examens par jour, il ne serait pas possible d'en avoir 4.

Pour M. HOFFMANN et M. HERZLICH, cela risque d'être dur pour les étudiants.

- M. HERZLICH ajoute qu'il faut penser au tiers temps ainsi qu'aux temps où les étudiants s'installent puis sortent de la salle,...
- M. HERZLICH reconnait qu'il est possible d'envisager plein de solutions... il faut voir ce qu'il est possible de faire.
- M. HERZLICH rappelle que les pôles Planning et Examens sont très mobilisés pour faire tenir tout ce qui doit l'être durant l'année universitaire en cours. Il y a des moments où il est possible de les solliciter pour faire des scénarios dans le futur puis d'autres où ils sont obligés de s'occuper du présent.
- **M. HERZLICH** ne peut pas déranger ces services instantanément pour réaliser des scénarios. Il les sollicitera lorsqu'ils ne seront pas débordés par l'urgence.
- **M. CASTELLON** revient sur la proposition de **M. HOFFMANN**. Pour les UE à gros effectifs de L1, il est délicat de faire des contrôles continus intégraux. En revanche, pour les UE de L2 et L3, cela pourrait être une piste à envisager.
- **M. HERZLICH** ajoute que s'il y a un consensus sur certaines UE pour qu'elles passent en contrôle continu intégral, cela serait une façon d'alléger la charge. Une discussion approfondie devrait d'abord être menée.
- M. HERZLICH rappelle qu'il s'agit d'un sujet délicat qui ne fait pas l'unanimité.
- **M. HERZLICH** alerte le Conseil : ce n'est pas parce qu'une UE bascule en contrôle continu intégral que disparait le besoin d'organiser des examens et le besoin de locaux. Cela est déporté sur les enseignants.



Concernant les contrôles continus intégraux, **M. BAYLET**, en tant qu'étudiant en L3, s'est déjà retrouvé avec 4 CC par semaine au lieu d'un. Pour les étudiants, ça ne fait pas l'unanimité car cela implique une bonne logistique et répartition des examens.

- M. CASTELLON note que la remarque de M. BAYLET souligne une question d'organisation. Il est possible de mettre 4 contrôles continus dans la même semaine.
- M. BAYLET pense que ces examens doivent être organisés pour éviter les imprévus comme l'absence d'un enseignant ou l'alarme d'incendie qui se déclenche...

Pour les UE dont il est responsable, **M. ROLLAND** pourrait réaliser une petite partie en contrôle continu, mais qui n'en serait pas en se contentant d'1h30 de contrôle terminal plutôt que de 2 heures. Cela pourrait être une solution qui permettrait de récupérer du temps.

M. ROLLAND tient à ce que ces enseignements restent en contrôle terminal.

Pour **M. HERZLICH**, toutes les pistes sont bonnes.

- M. ROLLAND estime que cela pourrait se vendre aux collègues. Il serait alors possible de rentrer 4 examens d'1h30 sur une journée.
- M. HOFFMANN indique que cela pourrait être une idée.
- M. HERZLICH se rend compte qu'il a oublié de mentionner un point.
- **M. HERZLICH** rappelle qu'au bâtiment se situe le Département des Langues. Il va y avoir une réflexion à mener avec ce Département sur la pédagogie des langues pour les mois de janvier, février, mars et avril 2020.
- **M. HERZLICH** n'a pas de solution pour la réinstallation des laboratoires de langue. Il y a un matériel très spécifique. En revanche, il ne devrait pas avoir de problème pour les TD de langue.
- M. BAYLET demande s'il a été évoqué la possibilité d'utiliser des préfabriqués pour combler les salles de TD ou de cours.
- M. HERZLICH répond qu'il n'y aura pas de problèmes pour les salles de TD. De plus, les préfabriqués représentent un cout faramineux!
- 5. Vote du Calendrier universitaire 2019-2020 de la Faculté des Sciences
- M. HOFFMANN rappelle que l'équipe du planning commence à travailler à ce sujet : il convient de leur faire des propositions.
- M. HOFFMANN observe qu'il est toutefois compliqué d'avoir des perspectives de janvier à décembre 2020.
- **M. HOFFMANN** suggère de voter le 1^{er} semestre qui débuterait dès la 1^{ère} semaine de septembre 2019. Certains enseignants ont fait la proposition de commencer en août mais la Direction n'y est pas favorable car des étudiants travaillent à cette période.

Pour M. HOFFMANN, il convient d'être raisonnable et commencer le plus tôt possible mais pas en août.

- **M. HOFFMANN** souhaite que le Conseil donne un accord de principe sur le 1^{er} semestre qui commencerait le 2 septembre 2019. Les vacances de la Toussaint seraient la 2ème semaine d'octobre et les vacances de Noël débuteraient le samedi 22 décembre 2019.
- M. HOFFMANN note que seront banalisées les journées du :
- mardi 15 octobre 2019 pour les L3, M1 et M2 pour le Forum entreprises, organisé en collaboration avec l'IAE, Polytech, la Faculté de Pharmacie et le SCUIO-IP,
- jeudi 22 novembre 2019 pour le Festisciences.
- **M. HOFFMANN** rappelle qu'il a été convenu avec l'IAE, Polytech, la Faculté de Pharmacie et le SCUIO-IP de banaliser un mardi pour le Forum Entreprises car le Festisciences a lieu un jeudi. L'IAE et Polytech ont fait un effort car en général, ils utilisent les jeudis pour ce genre d'évènements.



Mme DE SAPORTA souhaite faire une remarque sur la date du 15 octobre 2019. Il s'agit aussi de la date du Forum Emploi Maths qui se tient à Paris. Le Département a banalisé cette journée pour que les masters puissent se rendre à cette manifestation.

Mme DE SAPORTA regrette que ces 2 événements tombent le même jour.

- M. HOFFMANN n'avait pas connaissance de cette information lorsque la discussion s'est tenue avec l'IAE, Polytech, la Faculté de Pharmacie et le SCUIO-IP.
- **M. HOFFMANN** informe que l'an dernier, le Forum entreprises avait bien pris : 88 entreprises avaient souhaité venir sur le campus et seulement 68 avaient été sélectionnées. La journée a été un grand succès.

En l'absence de nouvelles remarques, M. HOFFMANN suggère de procéder au vote de principe sur le calendrier universitaire 1 er semestre de l'année 2019-2020.

RESULTAT DU VOTE

Membre en exercice: 40

Membres présents et représentés : 19 Membre n'ayant pas pris part au vote : 0 Suffrage valablement exprimé : 19 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 1

Le calendrier universitaire 1er semestre de l'année 2019-2020 reçoit un avis FAVORABLE de la part du Conseil de la Faculté des Sciences.

- M. HOFFMANN souligne que le quorum n'étant pas atteint, il s'agit d'un vote de principe.
- M. HOFFMANN va informer les équipes pédagogiques ainsi que les services de ce vote : ces derniers pourront commencer à travailler sur l'année prochaine.
- 6. Questions diverses.
- M. HOFFMANN indique que M. BAYLET avait une question diverse.
- M. BAYLET note que les horaires d'ouverture de la scolarité ont changé. Il devient compliqué pour les étudiants de s'y rendre pour poser une question, retirer un relevé de notes ou un diplôme.
- M. BAYLET demande s'il est possible de trouver une solution pour que les heures d'ouverture reviennent comme avant.
- **M. HOFFMANN** précise que la composante fait face à un problème en matière de Ressources Humaines : elle n'a pas les moyens d'avoir une personne supplémentaire à l'accueil.
- M. BAYLET demande s'il n'est pas possible de mettre un emploi étudiant.
- M. HOFFMANN lui répond qu'il faudrait des moyens financiers adéquats et l'accord de l'Université.
- M. GUEVELLOU explique que le contrat d'un agent a pris fin. Il n'a pas la possibilité, à ce jour de procéder au recrutement d'un agent non titulaire supplémentaire.

Néanmoins **M. GUEVELLOU** entend la demande de **M. BAYLET** concernant le recrutement d'un emploi étudiant : celle-ci sera évaluée mais, représente un coût non négligeable que la situation financière actuelle de la Faculté des Sciences de Montpellier ne peut prendre en charge.



Sans autre intervention de la part de l'assemblée, **Monsieur HOFFMANN** suggère que cette 8^{eme} séance du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier - **soit levée à 12 heures 25**.

M. HOFFMANN remercie les conseillers de leur présence et rappelle que le prochain Conseil se réunira le10 avril 2019, à la Salle des Actes, du campus Triolet.

Le Président de séance La Secrétaire de séance

Alain HOFFMANN Sandra GAUCERAND



CALENDRIER DES CONSEILS DE LA FACULTE DES SCIENCES DE MONTPELLIER

Conseil	Date	Lieu
n°297	Mercredi 10 avril 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 298	Mercredi 15 mai 2019	Salle des Actes - bât 7
n° 299	Mercredi 5 juin 2019	Salle des Actes - bât 7
n°300	Mercredi 10 juillet 2019	Salle des Actes - bât 7